



SAUVEGARDE ESSOR 10



# RAPPORT D'ACTIVITE 2020

AASEAA – SE10

34 rue Jules Ferry 10430 Rosières Près Troyes





SAUVEGARDE ESSOR 10



## SOMMAIRE :

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| L'Association .....            | 2  |
| Mot du Président.....          | 3  |
| Le CEIP .....                  | 4  |
| Le Foyer des Jeunes.....       | 7  |
| Le Pavillon.....               | 11 |
| L'USMA .....                   | 13 |
| Le CEF .....                   | 15 |
| La Chênaie .....               | 17 |
| Le Passage .....               | 18 |
| L'AEMO.....                    | 21 |
| Le SIERGP.....                 | 22 |
| Le SIESEA .....                | 25 |
| La Prévention Rue.....         | 27 |
| La Prévention Hébergement..... | 28 |
| Les données chiffrées .....    | 31 |





## Présentation de l'Association

L'AASEAA-SE10, Association privée (loi de 1901) sans but lucratif.

Créée en 1943, pour répondre à un besoin, énoncé par l'Etat, de centres d'accueil gérés par des Associations privées pour mineurs vagabonds (circulaire du 29 septembre 1942), Monsieur VASSART, Procureur de la République à Troyes, crée le service Social de Sauvegarde dont il assume la présidence.

Aujourd'hui, l'AASEAA-SE10, ce sont environ 275 collaborateurs et encadrants dans 14 établissements et services spécialisés, chacun ayant sa propre direction et sa propre organisation.

C'est donc une Association multi-établissements dotée d'une Direction Générale commune incluant une Direction Administrative et Financière et une Direction des Ressources Humaines.

Le Siège Social de l'Association est situé au Domaine de l'Essor à Rosières (Aube).

Selon ses statuts actuels datant de 2015, l'AASEAA-SE10, affiliée à la CNAPE, a pour but « la prise en charge de populations rencontrant des difficultés comportementales et d'adaptation sociale ».

L'Association a une durée de vie illimitée.

La finalité de son action est l'accès à l'autonomie des personnes qui sont confiées à ses structures.

## Les Valeurs

- La laïcité, neutralité politique et religieuse
- L'entraide, la Solidarité
- Le respect
- L'humanisme
- La citoyenneté
- L'éthique
- L'innovation

## Les Missions

- Représenter, fédérer l'Association
- Gérer l'administration et le bon fonctionnement des établissements et services
- Soutenir les familles, les jeunes, les bénéficiaires, les personnes en insertion
- Soutenir le développement et l'évolution des établissements et services

## Les Objectifs stratégiques

- Mettre le jeune au centre du dispositif (loi 2002-2, mars 2007 et mars 2016)
- Répondre aux besoins universels et fondamentaux de l'enfant, du bénéficiaire
- De passer de la promotion à l'obligation de bienveillance
- Rendre efficient la participation des personnes accompagnées et développer la citoyenneté
- Ouvrir l'Association et les établissements sur son environnement et ses partenaires
- Promouvoir la santé
- Promouvoir la démarche qualité, la prospective et l'innovation
- Favoriser les dispositifs facteurs de réussite d'insertion (professionnelle ou sociale)
- Inscrire les établissements et services dans une démarche globale de développement durable (économique, social et environnemental)



**SAUVEGARDE ESSOR 10**



Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil d'Administration de la SAUVEGARDE ESSOR 10, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire de notre Association.

L'évolution positive de la crise sanitaire que nous vivons depuis quinze mois, nous permet de nous retrouver « en présentiel », même si nous devons rester masqués et respecter les gestes barrières et une distanciation physique, qui ne nous permettra pas de partager le verre de l'amitié.

Ce rapport moral porte sur l'année 2020, dont les faits marquants ont déjà été soulignés lors de notre dernière Assemblée Générale en septembre dernier. Je ne reviendrai donc pas sur les mesures difficiles prises au cours de l'année 2019, afin d'assurer le rétablissement nécessaire à la survie de notre Association, et dont la mise en œuvre s'est poursuivie au cours de cet exercice 2020.

Je veux cependant souligner la forte implication de tous les acteurs, sur le court et le moyen terme, pour que ce rétablissement soit effectif et durable :

- Tout d'abord, celle, conjointe, de nos financeurs, dont nous avons su regagner la confiance. Les échanges réguliers que nous avons eus tout au long de cette année 2020, alimentés par les résultats de l'audit YMAGO, ont permis au CD10 et à la PJJ de mesurer les efforts effectués par l'Association, correspondant à ses engagements.
- Puis, celle de notre Directeur Général, bien secondé par tout l'équipe de Direction, avec une mention particulière pour notre D.A.F. Sarah MENESSION qui n'a pas ménagé sa peine, mais qui, ceci expliquant peut-être cela, nous a quittés en mars dernier. J'en profite pour la remercier chaleureusement du travail accompli et pour vous présenter son remplaçant en la personne de Mathieu LEMARCHAND. Je salue également une cohésion retrouvée du Siège avec le retour au bercail du service R.H.
- Enfin, celle de l'ensemble des Directeurs et de leurs équipes, lesquels, tout en restant soucieux du respect des budgets imposés, ont su faire preuve de réactivité et d'inventivité auprès des jeunes pour faire face aux innombrables problèmes posés par la crise sanitaire.

Je ne passerai pas sous silence la participation précieuse de mes amis Administrateurs à tous les travaux effectués durant cette année 2020 au cours des quatre Conseils d'Administration, des réunions mensuelles de Bureau et des Commissions. Ce travail en commission a permis de rédiger un nouveau PROJET ASSOCIATIF pour les cinq années à venir, qui servira lui-même de socle aux projets d'établissement en cours de ré-écriture. Il a également

permis d'évaluer notre patrimoine et de le valoriser dans le but de remonter nos fonds propres. Je salue également la disponibilité et les compétences de notre Trésorier et de notre Trésorier-Adjoint lors des contrôles budgétaires trimestriels des établissements.

Vous pourrez constater les résultats de cette forte implication lors de la présentation du rapport financier par notre Trésorier, puis du rapport d'activité par notre Directeur Général.

Le premier semestre de l'année 2021 s'achève. Il s'est déroulé dans la continuité de 2020, marqué par la crise sanitaire et le redressement de notre situation financière. Le dialogue reste permanent avec nos financeurs et l'allègement des mesures sanitaires devraient faciliter des rencontres plus régulières pour assurer le suivi des actions engagées.

Vous pouvez constater à la lecture de ce rapport moral que nous consacrons beaucoup d'énergie à redresser une situation financière très dégradée. Pour autant, nous n'en oublions pas notre mission première, qui est celle d'accueillir et d'accompagner les jeunes qui nous sont confiés tant par l'ASE que par la PJJ. Pour se faire, nous avons encore à travailler et nous améliorer sur les trois points suivants : le parcours du jeune, la formation du personnel, les conditions d'hébergement.

Ces points, parmi d'autres, seront développés dans les projets d'établissement. Je ne doute pas que nos directeurs et leurs équipes sauront définir les moyens pour apporter une réponse qualitative et adaptée aux besoins.

Je ne saurais passer sous silence la visite récente au CEIP du Président PICHÉRY et de ses collaborateurs. Ils ont pu ainsi constater la vétusté de certains locaux et les conditions inadaptées d'hébergement des jeunes et de travail des éducateurs. La réflexion est en cours pour redonner du sens à cet établissement.

Il est également indispensable que les travaux au C.E.F. de LUSIGNY puisse démarrer rapidement.

Je vous remercie de votre attention.

**Gérard COLLARD**  
Président



72 places  
Internat  
11-21 ans

### La vie institutionnelle

L'année 2020 ne se résume pas à la pandémie de la Covid 19, mais nous ne pouvons pas faire l'impasse sur cette crise mondiale qui a affecté l'ensemble des sociétés et des organisations humaines.

Le CEIP a dû faire face, entre autres choses, tout au long de l'année à la gestion sanitaire et à la prévention des risques liés au virus.

Mais le fait le plus manquant a été le premier confinement strict du 17 mars au 10 mai 2020 qui a eu comme conséquences une absence massive des personnels titulaires et des jeunes qui ne souhaitaient pas réintégrer l'établissement.

Les premiers temps ont été marqués par la sidération face à la situation et à l'inconnu. A cela s'ajoutaient les peurs légitimes liées aux conséquences pour celles ou ceux qui contracteraient la maladie. C'est donc un collectif de personnels restreint qui a assuré la restauration, l'entretien des bâtiments, les tâches administratives et d'organisation, et bien évidemment l'encadrement et l'animation des jeunes contraints de rester sur le site pendant ces 45 jours et nuits. Tout le personnel présent a fait preuve d'un fort investissement et d'une preuve de leur engagement auprès des jeunes et de l'établissement.

Au-delà du déconfinement, la gestion de la crise sanitaire s'est poursuivie tout au long de l'année 2020 avec toujours des conséquences sur l'organisation et la vie de l'établissement.

Même si cet évènement unique et exceptionnel a été marquant cette année, le CEIP a engagé des changements organisationnels importants et des projets visant les pratiques professionnelles.

#### **Les changements organisationnels**

- La mise en place de plannings horaires par cycles à l'internat
- Le renforcement de l'équipe éducative à l'internat avec 2 ETP
- La réorganisation de l'insertion professionnelle en pôles afin de répondre aux besoins nouveaux et non pourvus
- En partenariat avec le CFA et l'IUMP la mise en place de formations pour adultes et la mise à disposition de surfaces inoccupées apportant des financements complémentaires

#### **Actions et projets mis en place**

- Une ouverture de l'établissement sur son environnement et le développement de partenariat (institutions, associations)
- Une amélioration du cadre de vie
- Mise en place de groupes d'expression des jeunes afin de mieux prendre en compte la parole des jeunes



- Révision et création de documents de référence et de tableaux de bord

D'autres projets essentiels ont été initiés, il s'agit entre autres de l'évaluation interne de la qualité des services et des prestations et du lancement de la réécriture du projet d'établissement.

Malgré un contexte très compliqué, en lien avec la gestion de la pandémie de la Covid 19 et le renouvellement de l'équipe de direction pour les trois quarts qui a nécessité un temps de rodage pour une prise de fonction, l'activité de 2020 a été marquée par des changements importants qui dessinent le projet du CEIP pour les années à venir.



### Les activités éducatives et pédagogiques

 Pôle hébergement

#### **Organisation du service hébergement**

Le redéploiement de postes éducatifs en interne a permis le renfort des équipes d'internat. Chaque équipe éducative est désormais constituée de quatre personnes, à l'exception du groupe Normandie (trois personnes). Cette réorganisation a permis de mettre en place un cycle horaire prévisionnel composé de quatre semaines. Un premier planning a été expérimenté. Après recueil des avis des professionnels, le planning a été modifié puis mis en place après présentation au CSE qui a émis un avis favorable. Nous avons mis en place des réunions d'équipes hebdomadaires par groupe de vie animées par un chef de service et avec la participation régulière des psychologues et de la maîtresse de maison. Les réunions des surveillants de nuit sont bimestrielles.

Un travail a été conduit sur la formalisation des projets personnalisés : mise en place de réunions de projet personnalisé avec la participation du jeune et de ses représentants légaux. En parallèle, un travail a été mené sur la trame du rapport de situation à envoyer à l'ASE sur la base des dispositions de la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance. La gestion des incidents et évènements graves a fait l'objet d'une attention particulière : mise en place de fiches de signalement des incidents, information à l'ASE et utilisation d'un tableau de suivi des évènements. Le CEIP a mis l'accent sur l'amélioration du cadre de vie des jeunes en impliquant les éducateurs, le pôle technique, la maîtresse de maison et le personnel des ateliers qualifiants. L'établissement a demandé également le recensement des besoins en mobilier et en objets de décoration. Le but de cette démarche est de permettre à chaque jeune de se réapproprier son espace personnel et de décorer sa chambre selon ses goûts.

Cette année, nous avons porté une attention particulière à la gestion des appartements dans lesquels le CEIP loge des jeunes majeurs. Des travaux de réparation et de rénovation ont été entrepris par le pôle service technique. Nous avons mis fin à un



bail car le logement ne correspondait plus aux besoins des jeunes et du service. Nous avons mis en place des conventions d'hébergement entre le CEIP et les jeunes logés afin de les responsabiliser et de les préparer à leurs prochaines obligations en tant que locataire. Une procédure a été mise en place afin de systématiser la demande d'allocations logements auprès de la CAF, avec l'appui du secrétariat et la participation des jeunes dans le montage du dossier de demande.

Notre maîtresse de maison s'est investie dans le suivi des jeunes majeurs : elle prend régulièrement rendez-vous avec les jeunes dans leur logement afin de les accompagner aux tâches ménagères et de procéder à des achats nécessaires à leur quotidien et à leur confort.

### Activité des chefs de service de l'hébergement



La crise sanitaire a eu un impact important sur l'organisation des services. Toute l'année 2020 a été marquée par des arrêts maladie en nombre, dont une partie au moins peut être attribuée à la Covid 19, mais sans doute les changements institutionnels amorcés (mise en place du planning horaire par exemple) ont eu une incidence également.

Au total, la charge de travail est répartie sur 3 chefs de service, 1 dédié aux ateliers et 2 spécifiquement pour la partie internat. Cette nouvelle équipe doit faire face à des changements de fond à opérer sur l'institution. L'un des enjeux a été d'amener les équipes d'internat et d'externat à travailler davantage ensemble, de manière plus cohérente. Les évolutions et améliorations à apporter sont nombreuses et touchent tous les champs de l'organisation. Le maître mot du travail est de remettre au centre de toutes les préoccupations le jeune et ses besoins.

### Activités éducatives

Avec la crise sanitaire, l'équipe éducative a dû réadapter la prise en charge et faire preuve d'imagination dans les propositions d'activités éducatives. A ce titre, les éducateurs ont proposé des ateliers cuisine ou activités manuelles : atelier photographie, beaucoup de sport dans le gymnase, le microsite, la salle de ping-pong, etc. Nous avons la chance d'avoir un vaste parc boisé et un espace important pour nous oxygéner l'esprit et le corps.

### Les camps à l'extérieur

Cette opportunité de camp à l'extérieur est une vraie bouffée d'oxygène tant pour les jeunes que pour les adultes. Chaque camp s'inscrit dans un projet conçu par les équipes éducatives. Les jeunes sont concertés et les groupes finalisés en réunion de pré camp. Le camp permet à un grand nombre d'adolescents de vivre un départ en vacances hors du domicile familial, et représente pour eux l'occasion privilégiée d'aller vivre ailleurs que dans son

environnement habituel. C'est le moment de se fabriquer des souvenirs impérissables.

C'est aussi le moment où ils peuvent créer un lien de confiance fort avec leurs éducateurs et sentir la volonté chez chacun d'entre eux de les aider dans leur projet de vie.

C'est un excellent support éducatif dans la mesure où il rapproche les personnes et permet des rencontres magiques, comme lors d'un camp en Normandie où les jeunes ont fait la connaissance d'Éric, ancien pêcheur professionnel et propriétaire d'un magasin de pêche dans lequel nous effectuons les achats. Il nous a invités à le suivre dans ses escapades afin de partager sa passion de la pêche.

En définitive, les camps sont un besoin naturel, les activités proposées les aident à s'épanouir, les libèrent des tensions quotidiennes. Les séjours aident chacun à développer des attitudes positives telles que le sens des responsabilités, l'aptitude sociale, la gestion des émotions ou le décrochage des écrans.

Un travail autour de la ritualisation des gestes de la vie quotidienne est mis en place cette année afin d'améliorer leur bien-être et sécuriser leur environnement. Les équipes éducatives ont axé le travail éducatif sur l'estime de soi et sur l'hygiène de vie en général. En ayant davantage confiance en eux, ils pourront développer leur pouvoir d'agir.

### Les activités de médiation éducative

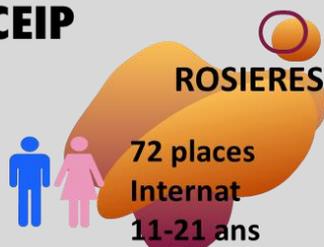
Elles restent primordiales dans notre pratique professionnelle. La médiation est un support à la relation éducative et dans l'accompagnement de ces jeunes adolescents. Plusieurs ateliers sont ainsi proposés comme « l'atelier cuisine », un atelier « football », l'atelier « théâtre ». D'autres ateliers s'ouvrent peu à peu : Photo, médiation animale, peinture, bien-être, soins du corps, etc.

### Le Pavillon

Le CEIP dispose d'un pavillon à l'entrée du site doté de quatre chambres. Ce logement est un outil précieux pour les éducateurs du groupe des jeunes majeurs afin de travailler l'autonomie des jeunes dès 17 ans. Il est un sas entre l'internat et le logement autonome. Il fonctionne comme une colocation, mais sous le regard et l'accompagnement des éducateurs.

### Les appartements extérieurs

Pour les jeunes logés en appartements autonomes, la crise sanitaire a eu pour effet de les isoler, d'autant plus qu'ils ont, pour la plupart, un réseau social peu étendu. Les éducateurs ont veillé à être très présents pour les aider à gérer au mieux les périodes de confinement.



### 📍 Le pôle Externat

Longtemps identifié spécifiquement à ses ateliers techniques, l'externat du CEIP est entré en 2020 dans une démarche de réorganisation et de redéploiement par pôles de façon à proposer au sein de chaque pôle une offre de prestations répondant à la diversité des projets personnalisés des jeunes. L'organisation par pôle s'inscrit dans une démarche globale de spécialisation des professionnels qui s'est traduite par une réorganisation de la guidance des parcours via une organisation pluridisciplinaire.

### Pôle d'accompagnement éducatif de jour

Ce pôle a été structuré en 2020 pour prendre en charge l'accompagnement des jeunes en phase d'émergence de projet, des jeunes scolarisés dont le parcours nécessite un appui renforcé et des jeunes bénéficiant d'un parcours adapté nécessitant le maintien d'un suivi présentiel. Chaque jeune se voit proposer l'ensemble des prestations du pôle selon les objectifs de son projet personnalisé, à partir d'un recueil des besoins et des attentes. Les prestations proposées au sein du pôle s'inscrivent dans un accompagnement pluridisciplinaire, relevant de la médiation éducative et de la coordination de parcours. L'offre d'accompagnement est structurée en prestations, avec en particulier :

- La coordination de parcours scolaire
- L'accompagnement et l'appui aux apprentissages scolaires
- La médiation éducative
- Les activités d'éveil technique
- La médiation animale

Le pôle d'accompagnement éducatif est organisé en structures de coordination de parcours, articulant un accompagnement pluridisciplinaire, la référence de parcours, des réunions hebdomadaires de coordination et l'expérimentation en 2020 de plages d'accompagnement partagées entre les professionnels de l'internat et les professionnels du pôle.

### Pôle formation

Cette entité est dotée d'une équipe de 5 éducateurs techniques et de deux éducateurs dédiés à l'acquisition des « savoirs de base » et des compétences transversales. Le pôle est structuré autour de la notion de parcours de professionnalisation et de formation associés au projet personnalisé des jeunes. Les prestations intègrent le processus complet d'orientation active, depuis l'accompagnement des jeunes en phase de découverte des métiers jusque l'acquisition d'une certification professionnelle (Titre Professionnels du Ministère du Travail ou préparation du CAP en candidat libre) pour les jeunes engagés dans un projet d'insertion.

Le pôle formation a aussi permis aux acteurs du service public de l'emploi d'identifier le CEIP comme partenaire de la formation et de réaliser au sein des plateaux techniques des actions de formation ouvertes aux adultes, dans le champ des travaux paysagers, de l'entretien des locaux et de l'électricité.

Les plateaux techniques du pôle formation sont engagés dans l'accueil des bénéficiaires de l'appel à projet « Les Invisibles » pour leur permettre, via des immersions professionnelles de deux semaines, de définir ou valider un projet professionnel.

### 📍 Le pôle soins



#### Les missions de l'infirmière

Les activités dominantes en 2020 ont été compliquées par la gestion de la crise sanitaire, occasionnée par la pandémie Covid 19, exceptionnellement contagieuse et pour laquelle il a fallu faire preuve d'une grande vigilance. Du fait de sa durée et des nombreuses mutations du virus, la gestion a dû être évolutive et rapidement mise en œuvre en raison des nombreuses situations qui ont pu se présenter.

Le confinement a eu des conséquences sur la prise en charge sociale des jeunes qui nous sont confiés. Nous avons dû admettre en urgence des jeunes dont l'équilibre psychoaffectif était particulièrement préoccupant. Les difficultés à mettre en place les traitements adaptés à toutes ces situations en lien avec le manque de personnels médicaux et paramédicaux, ainsi que le manque d'adhésion des jeunes au suivi psychologique ont amené des situations de crises violentes.

De par sa situation privilégiée, l'infirmière représente un lien important pour assurer un suivi adapté du jeune, en se mettant à l'écoute des demandes et des attentes de chaque intervenant auprès du jeune (parents, professionnels et partenaires) en lien avec les psychologues.

#### Les missions des psychologues

La fonction qu'exerce le psychologue se caractérise par trois axes :

- \* Les entretiens cliniques
- \* Le travail institutionnel
- \* Le lien auprès et avec les partenaires

Spécifiquement, pendant l'année 2020, les psychologues ont mis en place un groupe « d'échange et d'expression » concernant la vie au CEIP. Ce temps a permis une expression de chacun sur des thèmes tels que les règles et les sanctions, l'organisation de la vie au quotidien, l'aménagement des lieux de vie, et les droits et la participation des jeunes dans la vie institutionnelle. De ce temps a découlé notamment, l'écriture commune de ce que nous avons nommé « les fondamentaux au CEIP » engageant une réflexion autour des valeurs, des règles et des sanctions éducatives avec la participation des jeunes et de l'ensemble des professionnels.

# Foyer des Jeunes

ROSIERES



27 places  
Internat  
15-21 ans



## La vie institutionnelle

La crise sanitaire qui traverse le pays a amené l'ensemble des institutions sociales et médico-sociales à adapter leurs organisations et offres de service. Dans ce contexte, la MECS du Foyer des Jeunes a bien évidemment dû prendre les mesures de protection afin de lutter contre la propagation du virus au sein de l'établissement.

Face aux incertitudes, sur la durée de la pandémie, sur les mesures de protection les plus performantes, face à des injonctions parfois contradictoires d'un jour à l'autre ou en institutions. Les pensionnaires du Foyer des Jeunes et l'ensemble des salariés ont de concert cherché leur solution pour « tenir ».

Tenir, résister, durer, protéger sont des mots qui ont souvent été employés dans l'établissement pour expliquer, parfois justifier, des décisions pouvant être vécues comme discriminatoire.

**« Je souffre de ne pas voir ma famille, ne peut m'y rendre pourtant mon Juge a ordonné que... ».**

**« Ma sœur en internat de semaine a été renvoyée à la maison car l'établissement est fermé et moi !!! ».**

La rupture des liens physiques d'avec les siens a été pour les enfants confiés bien souvent plus douloureux à supporter que la perte de libertés individuelles.

Et pourtant, ils ont résisté, fait preuve d'une patience, d'une solidarité, d'un sens de la responsabilité que nous ne soupçonnions peut-être pas.

Durant le premier confinement, aucune fugue n'a été déclarée, malgré des moments d'abattement ou de tension, ils ont en très grande majorité respecté les consignes sanitaires et participé à la mise en œuvre de celles-ci.

Pour les efforts fournis, pour leur sentiment d'appartenance à une communauté protectrice dans laquelle ils sont acteurs, il me paraît juste de débiter ce rapport d'activité en remerciant et félicitant nos pensionnaires qui nous ont démontré des capacités d'abnégation et d'adaptation que nous avons parfois tendance à ignorer.

Bien évidemment, cette crise sans fin n'aurait pu être gérée sans l'engagement, sans faille d'une majorité des salariés, nous l'évoquerons plus loin dans cet écrit. A l'ensemble des personnes ayant vécu cette année 2020 à nos côtés, jeunes et moins jeunes, je trouve juste de dédier cette citation :

**« Ce que l'on apprend au Milieu des Fléaux, c'est qu'il y a dans les hommes plus de choses à admirer que de choses à mépriser » Albert Camus : La Peste.**

Même si l'année 2020 a été totalement parasitée par cette pandémie, il ne faudrait surtout pas réduire l'activité de l'établissement à la gestion des méfaits causés par un virus microscopique.

La MECS est avant tout le lieu de vie de 26 adolescents(es), le lieu d'intervention d'une vingtaine de salariés et l'année 2020 comme les textes suivants le démontrent a permis de mener à bien de nombreux projets, des actions au bénéfice des enfants confiés.

## Les activités éducatives et pédagogiques

### **Une offre de service variée pour un public hétérogène**

Plus spécifiquement, le Foyer des Jeunes se propose de :

- Fournir les moyens aux adolescents de construire leur propre projet de vie au travers de règles, de connaissances, de repères, etc.
- Permettre aux jeunes de restaurer leur image de soi, restaurer les liens avec les parents et sa propre histoire.

Nos objectifs sont :

- ❖ Offrir à chaque jeune, dont le début de vie a été difficile, fragile, fragmenté suite à des ruptures de tous ordres, un cadre et un climat de sécurité, de respect et de régularité
- ❖ Proposer au jeune un espace d'expression, de médiation et de verbalisation pour lui permettre de « s'oxygéner » de prendre de la distance et de rompre avec un quotidien parfois pesant, voire même pouvant devenir conflictuel
- ❖ Accompagner les jeunes dans un processus de soins psychologiques, psychomoteurs, etc. Travailler sur le bien-être de la personne, une remise en confiance de soi et des autres. Le soin dans tous ses états pour éviter une nouvelle rupture
- ❖ Favoriser le maintien des acquis et s'ouvrir à de nouveaux savoirs
- ❖ Valoriser les compétences, les aptitudes des jeunes

### **Point de vue et réflexion de la place de la Psychologue**

La fonction qu'exerce le psychologue, au Foyer des Jeunes, se caractérise par trois axes :

- ❖ Les entretiens cliniques
- ❖ Le travail institutionnel
- ❖ Le lien auprès et avec les partenaires



Le psychologue possède un outil de travail spécifique, au sein du Foyer des Jeunes, c'est une place dans la vie quotidienne, en participant deux fois par semaine au repas. L'apparente banalité du quotidien est la possibilité d'une approche thérapeutique ambulatoire comme l'énonce Paul Fustier (1993). Dans la même lignée, spécifiquement au cours de l'année 2020, des soirées « ciné-débat » mensuelles ont été mises en place. L'ensemble des jeunes est invité avec l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, infirmière, psychologue) à échanger autour d'un thème. Les thèmes initiés par les jeunes tels que : « la prostitution des mineurs », « la radicalisation », « être parent à l'adolescence », « les troubles du comportement alimentaire », « les violences conjugales », « la vie en prison » illustrent leurs questionnements internes et leurs valeurs projectives sont manifestes (situation vécue dans leur histoire familiale, actualité sociétale, etc.).

En 2020, un travail réflexif de l'équipe pluridisciplinaire a abouti à l'écriture de « fiches pratiques actions ». Ces fiches décrivent l'organisation du quotidien, les règles, les sanctions éducatives et traitent de thèmes généraux (comme la notion de référence éducative, les fugues, les événements psycho traumatiques, la contention physique ou immobilisation, la prise des traitements).

Enfin, au niveau associatif, depuis octobre 2019, nous disposons du *Wechsler Intelligence Scale for Children V* et de la *Wechsler Adult Intelligence Scale IV*. Ces échelles psychométriques récentes et reconnues nous permettent d'effectuer une évaluation cognitive du jeune. Cela permet un éclairage sur les capacités de compréhension, de mémoire, d'attention et d'apprentissage du sujet afin d'adapter son projet professionnel si nécessaire et surtout d'émettre des hypothèses sur les symptômes parfois observés en distinguant ce qui est de l'ordre de l'intrinsèque ou environnemental.



### Après les camps vacances, les jeunes testent le camp COVID

Le foyer des jeunes a su et a réussi à s'adapter dans l'urgence. Le virus étant nouveau, il a fallu rassurer les jeunes et éviter au maximum les fugues. Des temps bien précis ont été aménagés afin de rythmer au mieux les journées et éviter de laisser place à l'ennui, ce qui nous le savons provoque un certain nombre d'angoisses en eux. Cette organisation a permis de les rassurer mais aussi de les cocooner, les jeunes ont été participatifs. Effectivement, il nous a fallu mettre en place des activités éducatives et ludiques ainsi que gérer l'intendance.

Pour pallier les absences, créer un contexte « coconnant », rassurant, où jeunes comme adultes se devaient protection

mutuelle, nous avons opté pour un fonctionnement en mode camp.

L'ensemble des tâches liées au quotidien (courses, repas, ménages, etc.) a été assumé par les personnes présentes, sans distinction d'âge ou de statut. La participation de l'équipe éducative dans les activités mises en place a motivé, rassuré et permis au groupe de s'approprier ce temps de confinement dans l'apaisement.

Cette organisation durant le confinement a eu un effet que nous n'imaginions pas, le cahier de déclaration des fugues a été remis faute d'évènement à signaler. Le bien-être à l'intérieur de l'établissement autant que la peur du virus à l'extérieur a amené les adolescents, malgré les frustrations que cela engendraient, à trouver un réel bénéfice à ne pas fuguer.

Dès la levée des contraintes sanitaires, nous avons été rassurés, ils ont retrouvé leurs « bonnes » habitudes, etc.

### Prendre soin de, apprendre le soin

La santé des jeunes accueillis par le Foyer des Jeunes est un sujet récurrent de questionnement pour l'équipe pluridisciplinaire.

Les jeunes accueillis sont placés secondairement à une carence matérielle, morale ou une maltraitance. Les conséquences physiques et psychologiques de ces carences ou de la maltraitance peuvent être importantes.

L'état de santé psychique a une influence sur de nombreux paramètres tels que le trouble du sommeil, les addictions et peut engendrer de réels troubles psychiatriques nécessitant un traitement lourd et un suivi.

Malgré son adaptabilité, le Foyer des Jeunes a traversé des périodes difficiles et s'interroge sur son identité notamment à cause de l'hétérogénéité du public accueilli, de l'augmentation des jeunes présentant des troubles psychiques, des phénomènes de violence de la difficulté à faire vivre un collectif harmonieux.

L'équipe a essayé de repenser son action et de construire des partenariats avec le milieu médical et psychiatrique.

Nous avons proposé un accompagnement personnalisé qui a pris forme au travers de projet personnalisé pour le jeune autour de la scolarité, la santé, la famille, le statut administratif et l'intégration culturelle et sociale.

- Prendre en compte les problématiques des jeunes accueillis et mettre en place un projet personnalisé à chacun prenant sens à un accompagnement au quotidien
- Travailler à travers un projet collectif des questions de socialisation de vivre ensemble et de partage d'expériences communes
- Permettre l'insertion scolaire et professionnelle en partenariat avec les dispositifs extérieurs

# Foyer des Jeunes

ROSIERES



27 places  
Internat  
15-21 ans



- Favoriser l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture à partir d'activité sur la structure mais aussi en lien avec l'extérieur

- Spectacle les Aigles des Remparts à la cité médiévale de Provins

## Grands objectifs :

- Protéger les jeunes confiés
- Accompagner et aider les familles
- Tendre à réfléchir, comment appréhender la place des familles dans la prise en charge éducative des jeunes qui sont confiés au Foyer des Jeunes
- La famille même en grande difficulté a un rôle essentiel dans l'éducation et l'évolution du jeune.

## Accès et accompagnement à la culture des jeunes pris en charge au Foyer des Jeunes

### L'ouverture créative et culturelle



- Favoriser le développement personnel par la découverte de champs artistiques, patrimonial Français, culturel, etc.
- Favoriser le contact, les stimulations sociales et l'adaptation du vivre ensemble
- S'inscrire dans une démarche de participation citoyenne

### La finalité :

La finalité serait d'amener les jeunes accueillis à avoir une certaine curiosité personnelle et donc d'être amenés à acquérir une certaine connaissance à travers différents supports que nous proposerons tout au long de l'année.

### Les objectifs :

- Leur donner accès à de nouvelles connaissances, à un nouveau savoir
- Faire découvrir le patrimoine et l'histoire française aux jeunes
- Donner la possibilité aux jeunes de pouvoir se socialiser
- À travers les différentes sorties culturelles que nous allons leur proposer, leur donner l'envie de s'investir et d'être à leur tour force de proposition dans les futurs projets
- Trouver le moyen de leur faire découvrir toutes ces nouvelles connaissances de manières ludiques

### Les sorties culturelles en 2020 malgré la crise sanitaire de la COVID 19

- Mémorial de Verdun en juillet 2020
- En octobre lors du camp Riantec : Mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes et les menhirs à Carnac
- Le château de Fontainebleau

## Atelier bien-être/Salle de soins esthétiques

Depuis un peu plus d'un an, nous avons eu la possibilité d'utiliser une ancienne chambre pour la transformer en salle de soins esthétiques et de bien-être. C'est un espace que les jeunes investissent beaucoup, tant pour y passer un moment agréable et de détente autour d'une infusion, ou pour bénéficier d'un soin.

Il est proposé des soins des mains, des ongles, du visage et des cheveux, ainsi que de la coiffure et des massages crâniens. La salle est accessible à tous les jeunes accueillis, ils sont libres d'y rester le temps qu'ils souhaitent tant qu'elle est ouverte.

L'objectif de cet atelier est de proposer des temps spécifiques aux jeunes que nous accompagnons et qui présentent des carences diverses, notamment au niveau de l'estime de soi. Cet espace permet également des échanges sociaux dans un cadre détendu et informel où tous les sujets peuvent être abordés.



Afin de proposer un atelier plus efficient, avec des techniques esthétiques spécifiques, il serait judicieux que l'éducatrice animant la salle de soins esthétiques bénéficie d'une formation sur les soins esthétiques dans le cadre de la relation d'aide.

## Le chantier bénévole

Depuis plusieurs années les jeunes du Foyer des Jeunes participent à un chantier bénévole qui se déroule à Reichstett en partenariat avec une association locale « Parc de la Maison Alsacienne, Ecomusée », pour de la rénovation de maisons Alsaciennes.

Afin de permettre aux jeunes accueillis d'y participer, tout en prenant en compte les mesures sanitaires, leurs capacités et leurs attentes. Cette année, ce chantier s'est déroulé du 11 Juillet au 17 Juillet 2020 à Igornay, au sein d'une ferme.

Nous avons vécu et suivi le rythme au sein d'une famille pendant sept jours. Nous les avons aidés à entretenir leur ferme. Il nous a semblé important au vu d'une période de confinement de permettre aux jeunes de réaliser des tâches à l'extérieur centrées sur l'agriculture et l'élevage.

# Foyer des Jeunes

ROSIERES



27 places  
Internat  
15-21 ans



Les jeunes ont pu démontrer une réelle capacité à s'adapter et à développer certaines compétences. Dans une société où l'individualisme est souvent mis en avant, il nous semble important d'inculquer et de transmettre des valeurs humaines et un esprit de solidarité.

A travers le bénévolat, nous avons permis aux jeunes de découvrir différents métiers. Cette expérience a été très bénéfique et a permis aux jeunes à leur niveau de participer à une action d'entraide et de solidarité.



## Les fiches actions éducatives

Le bon fonctionnement d'une structure d'hébergement en collectif dans le champ de la protection de l'enfance nécessite la connaissance et l'application d'un grand nombre de normes et règles par ses salariés, permettant d'encadrer la vie collective afin d'accompagner au mieux les publics en difficulté. Jusqu'à présent, le passage de ces informations essentielles à la cohésion du travail éducatif se faisait exclusivement à travers la parole entre collègues et la lecture du règlement intérieur destiné aux jeunes accueillis. Ainsi la transmission de ces informations était longue, fastidieuse et pas toujours bien précise pour les nouveaux venus dans l'équipe. Cette situation est devenue d'autant plus problématique à partir du confinement, avec l'embauche de plusieurs salariés, notamment pour remplacer les titulaires absents et soutenir l'équipe dans un établissement appelé à se replier sur lui-même.

Devant ces constats nous avons réfléchi à un outil simple et accessible à tous les salariés permettant de regrouper ces informations. Ainsi, l'idée d'écrire des fiches d'actions éducatives sur de nombreux domaines liés au fonctionnement du foyer était née. Aujourd'hui, le classeur des fiches actions est accessible à tout moment par tous les salariés. Il permet aux nouveaux venus de se familiariser avec les règles du foyer, mais il peut aussi servir aux plus anciens qui peuvent avoir des doutes sur des points précis du fonctionnement. La connaissance de ces informations a permis à l'équipe d'avoir une meilleure cohésion dans l'accompagnement des jeunes et d'apporter un cadre solide aux jeunes, support essentiel à la mise en place du travail éducatif.



# Le Pavillon

## LES NOES PRES TROYES



15 places  
Internat  
12-21 ans



### La vie institutionnelle

#### CONFINEMENT : Une « guerre » annoncée, mais une période étonnamment agréable au Pavillon

Du 17/03/2020 au 10/05/2020, une période surréaliste et inoubliable :

Le Pavillon installe, dès l'annonce du confinement, un protocole rigoureux et hors normes :

- Des amplitudes horaires adaptées pour limiter les risques et pour permettre aux éducateurs d'avoir un temps de travail plus élargi, afin de mettre en place des activités ludiques, culturelles, sportives, tout au long de la journée
- Un professionnel spécifique dédié au suivi des cours à distance, permettant un suivi régulier pour éviter le décrochage
- Le renfort de personnels éducatifs motivés, venus pallier aux divers arrêts du personnel, mais aussi à l'augmentation de la charge de travail, pour le bien-être des jeunes filles.... et de l'équipe évidemment (SPEIMO, AJD, Gai Soleil)
- Port du masque pour tous les adultes en temps de travail, nous voulions envoyer un message fort aux jeunes : leur protection sanitaire ; les adultes étant les seuls à avoir un contact extérieur, les seuls contaminants potentiels pouvaient n'être que les adultes, qui se devaient d'être vigilants
- Désinfection 3 fois par jour de tous les objets sollicités manuellement

Le Pavillon est devenu un lieu de « 4<sup>ème</sup> dimension », une « bulle », où les activités se sont enchaînées :

- Concours de « diner presque parfait », atelier glissade/mousse et maillot de bain dans le jardin, fabrication de masques, chorégraphies variées, concours de jeux collectifs, soirées à thèmes, self défense, stretching, dessin collectif géant, relaxation, activités créatives, atelier coiffure/bien-être, etc. au grès des compétences et de la créativité des adultes et surtout, de l'envie des jeunes
- Achat d'un grand trampoline avec l'argent récoltée par l'action « Galette des rois », quelques mois auparavant
- Mise en place d'une action solidaire pour faire les courses de personnes âgées dans le strict respect des mesures sanitaires

Le contact avec les parents a été soigné :

- Mise à disposition de contact Visio
- Appel hebdomadaire des parents par un professionnel pour prendre de leurs nouvelles

Des temps de réunions hebdomadaires maintenus en Visio ; dans un premier temps avec des conditions artisanales puis, au fur et à mesure, nous avons amélioré la qualité.

Cette expérience nous a convaincus de travailler avec cette nouvelle technologie pour d'autres raisons (rendez-vous avec des spécialistes, personnes à risques, rencontres partenariales diverses, rapprochement familial, etc.) permettant de doter l'établissement d'outils modernes et distanciels efficaces, dans un souci d'amélioration de la qualité partenariale.

Des constats surprenants, mais très encourageants :

- Toutes les adolescentes ont été respectueuses du cadre imposé et proposé (sanitaire et vie quotidienne)
- Nous ne dénombrons que quelques très rares fugues ponctuelles, alors que le phénomène était massif avant la pandémie
- Une atmosphère détendue et sereine, tant entre les jeunes, qu'avec les adultes
- Des parents soutenant dans nos actions et encourageant leur fille pour leur sérieux

Une série d'enquêtes a été faite en fin de confinement : auprès des jeunes, de l'équipe et des familles ; chacun a pu évaluer cette période et sa gestion, afin de pouvoir « tirer les leçons nécessaires » pour d'éventuelles améliorations ; un échantillon significatif de chaque groupe permet de dire, que notre gestion de la situation a été adaptée et appréciée.

Nous tenons à faire de cette période, une épreuve qui nous a rendus plus forts, en adoptant de nouvelles pratiques au quotidien.



### Les activités éducatives et pédagogiques

Les activités, qui permettent de créer une dynamique positive, de créer du lien et proposer une ambiance propice à l'échange dans l'établissement, se sont faites plus rares. Ne négligeons pas que ces techniques éducatives et les projets de camps font partis de la « boîte à outils » des éducateurs. De fait, sans ces supports, l'accompagnement des jeunes filles s'est complexifié. Les cinémas, les clubs de sport, la piscine, la patinoire, le bowling, les musées, les activités nautiques et bien d'autres étant fermés, cela a nécessité une adaptation et une créativité des travailleurs sociaux.

# Le Pavillon

## LES NOES PRES TROYES

 **15 places**  
**Internat**  
**12-21 ans**



Le Pavillon a maintenu les deux camps et les deux week-ends collectifs. Ces moments privilégiés fédèrent les filles avec les éducateurs sur des projets construits en commun.

Après une période d' « enfermement », le besoin de retrouver des espaces nouveaux fortement envisagé, a permis à ces jeunes filles de s'évader, dans tous les sens du terme.

Paradoxalement à la MECS, les jeunes filles ont eu une vie sociale entre elles et avec les travailleurs sociaux présents. Elles n'ont donc pas ressenti l'isolement, comme la majeure partie des jeunes esseulés dans leurs appartements ou chez leurs parents. En interne, nous avons, comme dans l'ancien monde, proposé des activités de remobilisation scolaire, afin de maintenir les acquis. De plus, les jeunes filles se sont tournées en nombre vers les activités de médiation, que sont la médiation animale et la musicothérapie. Ces médiations favorisent un apaisement pour ces jeunes filles enclines, trop souvent, à des idées sombres.

Dans le cadre d'un appel à projet dit « MILDECA », nous avons mis en place une formation spécifique des professionnels en partenariat, déjà actif, avec l'ALT (Association de Lutte contre la Toxicomanie). Il s'agit, d'une part, de repérer et d'analyser les phénomènes addictifs. D'autre part, nous avons réfléchi aux positionnements éducatifs à privilégier, dès lors qu'on repère des comportements addictifs, afin d'optimiser les actions éducatives et/ou thérapeutiques à mettre en œuvre.

Les jeunes ont réalisé, avec un spécialiste de l'image, un spot vidéo de prévention des addictions à destination d'un public plus jeune (entrée au collège) facilement diffusable par clé USB.

Dans le cadre d'une réponse favorable à un appel à projet sur la lutte du décrochage scolaire en MECS, nous avons démarré cette action mi-décembre dernier et s'étalera sur l'année 2021. Il s'agit d'apporter un renforcement du projet d'accompagnement scolaire, des prestations de soutien scolaire et d'enrayer le phénomène de décrochage, voire de déscolarisation.

Un professionnel spécifique, qualifié, et formé est mobilisé en plus de l'équipe actuelle, afin de garantir des temps spécifiques de qualité :

- Autour de temps quotidiens repérés, en soirée pour les jeunes scolarisées, en journée pour le public en décrochage
- Avec l'utilisation de matériels numériques de qualité (ordinateurs, connexion efficace, supports numériques)





**12 places  
Internat  
0-21 ans**



### La vie institutionnelle

Lors de l'annonce du confinement du 16 mars 2020 pour combattre la pandémie de la COVID 19, l'USMA a dû, très rapidement, adapter plusieurs aspects de son travail.

#### - Effectif professionnel (renforts)

Du fait des nombreux arrêts maladie pour garde d'enfant et du personnel considéré à risques, beaucoup de professionnels étaient absents de l'établissement. Nous avons donc dû faire appel à d'autres salariés, extérieurs à l'association, pour renforcer l'équipe au sein de l'USMA. Ainsi, une professionnelle de l'APEI et une ancienne stagiaire sont venues nous soutenir durant cette période.

#### - Réorganisation du temps de travail

Afin d'éviter le brassage des professionnels au sein de la structure mais en même temps, pour assurer la prise en charge des jeunes filles accueillies, l'USMA a réaménagé les temps de travail.

De même, pour permettre aux professionnels d'être présents de manière continue la semaine, les éducateurs travaillant avec les maitresses de maison le week-end, étaient de permanence téléphonique et intervenaient en cas de besoin pour soutenir les professionnels en place.

#### - Réunions filles

Dès l'annonce du confinement, nous avons souhaité réunir l'ensemble des jeunes filles afin de les rassurer, de leur exposer la nouvelle organisation du service et de leur présenter les nouvelles règles permettant de réduire la propagation du virus.

Lors de cette réunion, les jeunes filles se sont montrées inquiètes et revendicatrices de ce que nous leur proposons. L'équipe a donc revu les règles afin que celles-ci soient les plus appropriées et bienveillantes envers les jeunes mères et leurs enfants tout en respectant ce qui était sollicité par le gouvernement. Pour que ce confinement soit le moins anxiogène possible, il nous a semblé important d'entendre les souhaits et les besoins des jeunes filles.

#### - Les interventions au quotidien

Lors de cette période angoissante avec un bouleversement du rythme de vie pour tous, il nous a semblé important de proposer davantage d'activités pour divertir les jeunes filles et leurs enfants, de prendre le relai afin de les soulager de leur enfant qu'elles avaient 24h/24h et de les soutenir dans leur scolarité :

- ✓ Mise en place d'activités sportives en dehors des locaux
- ✓ Proposition d'activités manuelles, de temps de jeux avec respect des gestes barrières et désinfection des lieux après utilisation
- ✓ Présence ponctuelle de la psychologue
- ✓ Aide aux devoirs et lien avec les lycées pour les rendus de

travaux

- ✓ Accompagnement lors des rendez-vous médicaux (grossesses, etc.)
- ✓ Gardes d'enfant effectués par le personnel afin de permettre des temps de répit aux jeunes mères qui n'avaient plus de moyen de garde (crèche, assistante maternelle, etc.)
- ✓ Retour d'une jeune mère, en détresse pour cause d'isolement, dans l'appartement de secours
- ✓ Organisation d'un hébergement d'une jeune mère chez son compagnon pour la durée du confinement avec contacts réguliers par les professionnels
- ✓ Poursuite de l'intervention chez les jeunes mères domiciliées sur l'extérieur afin de rompre l'isolement et accompagnement au sein de la structure pour les démarches administratives ou la scolarité
- ✓ Courses réalisées par les professionnels pour les jeunes filles dites vulnérables (enceintes)

Le côté rassurant des professionnels a permis aux jeunes filles de vivre cette crise de manière assez sereine et sécurisante ce qui a pu amener de bons moments de partage et de convivialité pour tous.

Durant cette période, ni jeunes filles, ni salariés n'ont contracté le virus et deux mères ont donné naissance à leur enfant dans des conditions satisfaisantes.

### Les activités éducatives et pédagogiques

#### • L'insertion des jeunes mères

L'insertion professionnelle de l'année 2020 des jeunes mamans accueillies à l'USMA a clairement été freinée, voire empêchée à cause de la crise sanitaire. Pour certaines, l'accès à la formation a été impossible et pour d'autres, le mode de garde a fait défaut.

#### • Les accompagnements à la scolarité

Début 2020, six des jeunes filles accueillies sont scolarisées sur un niveau supérieur au collège.

Dès Mars 2020, toutes se sont vues devoir faire face au confinement et par conséquent à la continuité de l'accompagnement pédagogique en distanciel. Il a fallu alors soutenir nos jeunes mères en proposant du temps de soutien scolaire et en entretenant la motivation des jeunes filles.

Les moyens techniques ont manqué (**ordinateurs, connexion internet insuffisante, etc.**) mais globalement, les filles accueillies ont maintenu le cap. En plus de ce contexte particulier, deux d'entre elles (CAP MMV et 2nd BAC restauration) ont donné naissance à leur enfant à la mi-avril 2020, et ont malgré cela réussi leur année de formation.

Sur ces six scolaires :

- **trois ont obtenu leur CAP** Agent Polyvalent de Restauration, Métiers de la Mode Vêtements flous et Vente par le biais de



l'apprentissage

- **une a obtenu son BAC** Accueil, Relation Clients et Usagers
- Parmi les deux autres, l'une est **passée en 1<sup>ère</sup> BAC** restauration et l'autre a **validé son niveau BAC** Gestion et Administration mais a malheureusement échoué aux épreuves du baccalauréat

En fin d'année 2020 :

- **cinq jeunes filles sont scolarisées ou en formation :**
  - Trois en poursuite de scolarité (1<sup>ère</sup> BAC Restauration, BAC ASSP et CQP opératrice multiposte en confection)
  - Deux en reprise de scolarité (FLE et CAP PSR)
- **deux sont en CDI** suite à leur fin d'étude
- **deux sont en attente de rescolarisation** auprès de la DSDEN
- **L'accompagnement des jeunes mères en insertion partielle**

Afin d'adapter le projet d'insertion aux besoins et à la réalité des jeunes mères accueillies, nous collaborons avec les associations proposant des ateliers sociolinguistiques pour les jeunes filles les plus éloignées de la scolarité de par leur niveau de compréhension du français, mais aussi les structures médico-sociales tel que les IME, ITEP ou SIAE.

Cette année **quatre jeunes mères** ont bénéficié de cours de français et d'ateliers socialisant par le biais de **l'association « Accord Parfait »**. Ces temps de formation restent des temps courts sur deux à trois créneaux de 1h30. Aussi, bien souvent, le profil des jeunes bénéficiant de cette formation est le même : Mineur Non Accompagné ou Contrat Jeune Majeur, ancienne MNA n'ayant pas de possibilité de mode de garde totale (crèche ou ASSMAT) de par leur statut. Ce statut implique donc qu'elles ne peuvent prétendre à une formation à temps plein, faute de garde d'enfant.

Là encore le confinement a stoppé totalement la progression des accueillies puisque les modalités de formation et d'accueil n'ont pu permettre une continuité pédagogique par le distanciel, ni un retour en présentiel. Leur formation s'est donc arrêtée à la mi-mars 2021.

En parallèle, **une jeune** fille était accueillie à l'IME Gai-soleil avec un emploi du temps adapté de par le fait de sa grossesse. Là encore le confinement a suspendu son accompagnement et par la suite, la famille a souhaité arrêter l'accompagnement par l'IME.

Durant le confinement, une séquence hebdomadaire individuelle d'accompagnement au maintien des acquis a été proposée à ces jeunes filles. La crainte était que les accueillies ne se renferment dans une inactivité totale et un manque de stimulation. Ces temps ont été adaptés aux besoins : dictées, exercices, tests psychotechniques, jeux de société ou encore simplement échanger sur le projet professionnel ou d'insertion social.

- **L'accompagnement à l'élaboration et la mise en place d'un projet professionnel**

Parmi nos accueillies en 2020, **quatre n'ont pas entrepris de**

**démarches d'insertion** autres que celles de réfléchir et élaborer un projet professionnel. Ces situations résultent que pour certaines d'entre elles, leurs états émotionnel, psychique ou psychologique ne leur permettent pas d'entreprendre voire d'envisager d'insertion scolaire ou professionnelle. Bien souvent le besoin premier se trouve être dans le soin ou le mieux être afin, dans un premier temps, de leur permettre de vivre au mieux leur grossesse et/ou maternité.

Ainsi, face à ces constats, l'accompagnement du côté du versant de l'insertion se situe principalement dans le travail d'appropriation et d'autonomisation face aux démarches administratives relatives à leur insertion socio-professionnelle : accès aux droits CAF, réflexion quant au futur mode de garde et inscription au CMAS pour une place en crèche, démarches de permis de conduire, recensement ou JDC, etc.

En parallèle, le discours éducatif accompagne la réflexion vers les appétences et compétences professionnelles, facilite le repérage des freins et des leviers à l'insertion afin de faire émerger des envies.

**Le 6 août 2020, une soirée « pyjama party » a été organisée** qui a tout d'abord été mise en place pour fêter le départ d'une élève stagiaire. En effet, nous savons qu'il est important pour les jeunes mères et leur enfant de préparer ces ruptures de lien social qui sont inévitables lorsque nous recevons des « professionnels passagers ». C'était alors l'occasion de signifier ce départ en accompagnant la séparation par le partage d'un moment convivial.

D'autre part, il nous semble important de proposer régulièrement aux adolescentes et à leur enfant, des temps qui sortent du quotidien tels que des soirées à thème comme celle-ci avec des moments d'animation et de jeux. Cette « pyjama party » était une idée des jeunes femmes accueillies.

Le 6 août 2020 a donc eu lieu la soirée « pyjama party » ; mamans, bébés et professionnels ont joué le jeu de venir au sein du collectif en pyjama. « Apéro » dinatoire, chaises musicales, photos, temps de bien être, musique et petits jeux étaient au rendez-vous. Les jeunes mères, contentes de leur soirée ont demandé à renouveler l'activité.

**Le Noël 2020 à l'USMA**, avec la pandémie de la COVID-19, a été repensé à l'USMA. Pour respecter les règles d'hygiène et permettre aux jeunes filles et leur enfant de fêter ce moment tant attendu, l'équipe a organisé un marché de Noël à l'extérieur des locaux, le 16 décembre 2020.

Au programme, le chalet du Père Noël pour la remise des cadeaux et les photos, le jeu du filet garni, le prénom de la peluche, la chanson traditionnelle, des crêpes, des clémentines et du chocolat chaud.

Les mères et les enfants du petit collectif ont pu, malgré le contexte particulier, partager un moment de convivialité.



17 places  
Internat  
15-18 ans



### La vie institutionnelle



L'année 2020 fut une année tout à fait particulière en raison de la pandémie. L'annonce du premier confinement a nécessité la prise de décisions rapides sans outil de comparaison.

Comment poursuivre l'activité et respecter la mission confiée, les droits des usagers et de leurs représentants légaux. Nous n'avions aucune indication sur la durée du confinement et de l'attitude à adopter pour lutter efficacement contre la propagation du virus dans un milieu fermé où les adultes effectuaient des allers et venues réguliers.

Nous devons agir dans l'urgence entre le temps de l'annonce et la date de la mise en pratique du confinement. Nous n'avions plus aucune directive précise si ce n'est la nécessité de maintenir le fonctionnement du CEF. Dans ce contexte incertain marqué par des annonces successives parfois contradictoires, plusieurs questions ont émergé :

- Atteindre les objectifs fixés ?
- Aménager le fonctionnement pour permettre la prise en charge des mineurs sans solutions familiales ?
- Comment assurer la sécurité sanitaire des salariés et des usagers ?

Face à ces questions, nous avons décidé d'interpeller les magistrats dont les mineurs avaient effectué plus de la moitié de leur temps de placement et qui pouvaient bénéficier des retours week-end.

Pour les autres, nous avons dû réunir l'équipe en urgence pour aménager un fonctionnement permettant d'assurer une prise en charge confinée sécurisante pour une durée indéterminée, cela signifiant d'intégrer un protocole sanitaire pour les mineurs et pour les salariés sans pour autant pouvoir fournir les masques et gels nécessaires au début de la crise sanitaire.

Le CEF a organisé l'emploi du temps du personnel de façon à éviter trop de croisements entre personnes sous forme de journée camps, les salariés étaient du matin ou du soir en continu sur trois jours d'affilés.

Le CEF a fait face à de nombreuses absences de salariés confinés à leur domicile pour des raisons familiales ou médicales.

Nous tenons à souligner la grande mobilisation des personnes présentes malgré le manque de visibilité sur la durée de la situation et sur le manque de protection pour assurer pleinement le respect des gestes barrières.

Cette grande mobilisation a toutefois fatigué les équipes. Ce phénomène est surtout apparu lors de l'assouplissement du confinement. Le fonctionnement en continu et ce malgré les vacances d'été n'a pas permis aux salariés de se ressourcer.

Le pavillon a été vidé de ses occupants pour dédier le lieu au cas covid en quarantaine et pour les nouveaux arrivants, avec la présence permanente d'une infirmière. Nous avons ainsi baissé temporairement notre capacité d'accueil à 9 jeunes.



### Les activités éducatives et pédagogiques

Le CEF a mis en place un suivi distancié par un bilan téléphonique quotidien pour les mineurs dont les magistrats avaient accepté qu'ils soient confinés au domicile de leurs parents. Nous avons constaté que ce suivi ne pouvait être pertinent que si les parents étaient transparents avec le CEF. Ainsi pour deux jeunes, les parents nous ont caché l'absence de leur enfant au domicile en organisant les communications pour dissimuler les faits.

Au quotidien, les activités mises en place alliaient détente et apprentissages techniques. En l'absence du professeur des écoles, les enseignements scolaires ont fortement diminué au profit d'apprentissages cognitifs basés sur les jeux et les activités techniques.

Pour les adolescents, l'absence de stage signifiant la stagnation de leur projet professionnel fut très difficile à vivre, le sens du placement étant vécu comme un temps de privation de liberté sans alternative.

L'absence de visite familiale fut aussi très difficile à vivre pour les mineurs. Nous avons tenté de palier partiellement à ce manque en leur fournissant des téléphones portables (sauf ceux ayant des interdictions de communiquer) qu'ils pouvaient utiliser dans la chambre chaque soir après 20 heures pour une durée d'une heure. Pour les autres, nous leurs avons octroyé un droit d'appel étendu par le téléphone fixe en vérifiant l'identité de la personne appelée.

Lorsque le confinement s'est assoupli, nous avons subi de nombreuses fugues qui n'ont pas eu de réponse immédiate des magistrats avec pour conséquence l'accumulation de journées d'absence.

Parallèlement, nous avons continué à répondre favorablement aux demandes d'admission qui régulièrement n'aboutissaient pas.

Tous nos partenariats ont été stoppés et n'ont pu reprendre partiellement qu'en septembre.

Nous pouvons toutefois noter la reprise du travail sur la santé à travers deux actions : la sophrologie et les actions de thérapie animale avec l'association des globes trotteurs.

Les ateliers d'écriture par le slam ont repris en septembre.

Avant et après le confinement général, nous avons poursuivi notre partenariat avec les professionnels qui ont bien voulu accueillir nos jeunes.



Notre action éducative est construite sous forme d'actions séquentielles déterminées par les différents stades dont les jeunes accèdent tout au long de leur placement en progressant dans la construction de leur projet de sortie.

La perspective de projection positive, signifiée par l'évolution de leurs compétences ponctuée par une ouverture de plus en plus grande vers l'extérieur a subi un coup d'arrêt brutal et pratiquement total, s'est alors posée la question de l'adhésion au placement et à sa signification.

Ce n'est que par la posture bienveillante des professionnels et le travail de sensibilisation des mineurs à la situation exceptionnelle provoquée par la pandémie que nous avons réussi à permettre aux mineurs de surpasser leur désarroi et leur mélancolie.

Le travail de la psychologue qui partageait le quotidien des mineurs fut très important.

Malgré un travail en distanciel souvent aléatoire avec les services de droit commun et les services de milieux ouverts, nous avons poursuivi notre travail d'accompagnement à la construction des projets individuels, en insistant sur la construction d'outil et de programme à mettre en place après leur placement.

Nous pouvons toutefois affirmer que ce travail n'a pas la pertinence et ne remplace pas la mise en situation, ni l'accompagnement nécessaire à l'insertion.

Par l'analyse des difficultés que nous avons rencontrées durant le confinement total, nous pouvons affirmer que notre projet d'établissement n'a de pertinence que si celui-ci permet aux mineurs de se projeter dans l'avenir par l'accumulation d'expériences positives les autorisant à oser imaginer leur réalisation personnelle à travers l'insertion professionnelle et sociale.

Nous sommes aptes à prendre en charge les mineurs sous une forme « carcérale » mais elle n'est ni en adéquation avec nos valeurs ni avec nos méthodes et provoque chez certains mineurs une non adhésion au placement avec les conséquences quelques fois dramatiques que cela peut provoquer.

Le CEF a souhaité présenter une action qui a pris une très grande importance durant la période de confinement : **l'atelier bien être**.

Cet atelier consiste à apporter un temps d'apaisement aux jeunes accueillis en prenant soin d'eux. C'est un lieu ayant pour objectif le lâcher prise et la prise en considération de leur corps et de leurs émotions.

La première séance pour chaque jeune est en quelque sorte un test, savoir ce qui va se passer, s'ils vont accrocher. Ils peuvent avoir des a priori ou des fantasmes sur le déroulement. C'est pourquoi il est important d'avoir un temps pour verbaliser, poser un cadre et des limites claires et non négociables.

Dans l'imaginaire des jeunes (et des moins jeunes), cet atelier n'a pas sa place dans un CEF auprès de garçons. Seules les filles

peuvent prendre soin de leur corps et de leur apparence. Les jeunes changent rapidement d'avis et en deviennent même très demandeur.

Un temps de relaxation est également proposé aux jeunes afin qu'ils puissent lâcher prise et se poser complètement dans l'atelier. Il leur est expliqué la présence de points spécifiques dans leur corps (tête, crâne, épaule) « acupression » qui leur permet de se détendre et de diminuer le stress et les tensions lorsqu'une forte pression est exercée. Ils peuvent ensuite le réaliser eux-mêmes s'ils le souhaitent. Le tout étant accompagné d'une musique douce et relaxante.

Des temps de méditation sont également proposés sur les temps de soirée avant le coucher. Il s'est avéré que les jeunes qui présentaient des angoisses au moment du coucher étaient plus sereins au moment de l'extinction des lumières.

Cette année en lien avec la référente santé, des temps de « massages » pour des jeunes ayant des douleurs lombaires et cervicales ont été mis en place.

Ils apprennent par l'intermédiaire de cet atelier à prendre soin de leur corps, comprendre l'intérêt d'une bonne hygiène et réapprennent l'importance du « toucher » de l'autre. Ils sont obligés de se doucher après chaque séance, et nous pouvons parler des notions d'hygiène pendant l'atelier.

Les séances peuvent se réaliser en individuel, permettant de libérer la parole du jeune. Il peut évoquer certains sujets sensibles dans un cadre qu'il comprend comme rassurant et contenant. L'atelier peut également avoir lieu avec plusieurs jeunes. Ils sont en capacité d'attendre leur tour, de se mettre en condition afin de profiter au maximum de la séance et de se respecter les uns les autres.

Nous ne connaissons pas le nombre exact de jeunes ayant participé à cet atelier, mais il a touché une grande partie des différents groupes accueillis sur l'année 2020. Presque tous les jeunes (quel que soit les faits) participent au moins une fois et la plupart reviennent sur de nombreuses séances.

Les jeunes en parlent entre eux et sont très demandeurs d'y participer. Le confinement et les angoisses liées ont augmenté la demande de participation.

Il est à noter que les jeunes ayant des troubles du comportement sont les plus demandeurs de ces temps de relaxation, trouvant un lieu pour s'apaiser et lâcher prise totalement.

Malgré l'année très difficile, nous poursuivons nos efforts pour améliorer en permanence notre prise en charge pour répondre au mieux aux besoins des mineurs qui nous sont confiés.

17 places  
Internat  
4-21 ans



### La vie institutionnelle

En septembre 2019, nous avons évoqué en réunion de service la question de l'implication de la Chênaie dans le tissu local, que ce soit dans le domaine associatif et culturel.

Dans notre projection à l'année, nous avons planifié les dates de camps d'été de sorte que l'on puisse participer à la fête médiévale qui est un temps fort de la vie de la Cité. C'était lié avec un projet d'envergure qui impliquait l'association des médiévales et le collège d'Ervy le Châtel, dans lequel nous avons cette année, 9 élèves.

Un artiste en résidence à Ervy, des interventions de certains personnels de la Chênaie pour un club vidéo à l'année, devait aboutir à la réalisation d'un film impliquant les enfants de la Chênaie et les élèves du collège.

Cet évènement des médiévales était l'aboutissement d'une année qui devait être riche en implication. Des enfants inscrits à « l'outil en main », au club de tennis, à la gymnastique, au judo, à l'atelier origami de la médiathèque, au football, à l'UNSS, à l'escalade, au tir à l'arc, etc. On projetait d'organiser la fête des voisins au sein du lotissement des chênes et de se réjouir d'entretenir des relations apaisées avec nos voisins.

Tout cela, c'était avant le 17 mars 2020 ! Depuis, tous les projets se sont stoppés et nous observons aujourd'hui un besoin fort pour les enfants d'accéder de nouveau à une vie sociale, de faire du sport et de se défouler. Si le confinement s'est globalement bien passé, avec des enfants présents et du personnel très investi et avec très peu d'absences. Certains enfants à ce jour souffrent de ne pas pouvoir se « défouler » dans le sport ou s'évader par la culture. Cela se traduit par des enfants qui sont plus sensibles, « à fleur de peau », pour certains par des temps de colère et de violences pour d'autres.

D'un point de vue économique, la Chênaie met un point d'honneur à faire vivre le commerce local comme par exemple la boulangerie, la pharmacie avec qui nous avons un partenariat pour le conditionnement des médicaments, avec le Docteur CHARDON qui soigne l'ensemble des enfants de la Chênaie, ou encore le supermarché d'Ervy le Châtel.

Nous avons sans nul doute joué aussi un rôle dans le maintien d'une classe de 6<sup>ème</sup> qui devait disparaître, mais qui demeure au final. Peut-être aurons-nous le même impact sur la menace de la fermeture annoncée d'une classe de maternelle.

2021, l'année de tous les espoirs et de la renaissance, tout va repartir comme avant ! Mais à l'heure où nous écrivons ces lignes la menace d'un nouveau confinement est de plus en plus palpable.

Vivement l'été et le camp en Haute Savoie !

### Les activités éducatives et pédagogiques

Les activités qui permettent de créer une dynamique positive, de créer du lien et proposer une ambiance propice à l'échange dans l'établissement se sont faites plus rares. Le budget sport, loisirs, activités se retrouve d'ailleurs en économie. Ne négligeons pas que ces techniques éducatives et ces projets de camps font partis de la boîte à outil des éducateurs. De fait sans ces supports l'accompagnement s'est complexifié. Les cinémas, les clubs de sports, la piscine, la patinoire, le bowling, les musées, l'outil en main d'Ervy, les associations d'activités manuelles, les activités nautiques et bien d'autres étant fermés ont nécessité une adaptation et une créativité des travailleurs sociaux. Nous avons maintenu les deux camps. Ces moments privilégiés fédèrent les enfants avec les éducateurs autour d'un projet construit ensemble. Puis après une période d'« enfermement », le besoin de retrouver des espaces nouveaux a permis à ces enfants de s'évader dans tous les sens du terme. Paradoxalement sur la MECS, les enfants ont eu une vie sociale entre eux et avec les travailleurs sociaux présents. Ils ont moins ressenti l'isolement comme la majeure partie des enfants esseulés dans leurs familles.

# Le Passage

## TROYES

48 places  
Logements individuels  
16-21 ans



### La vie institutionnelle



Le Passage, Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel, est une MECS particulière de 48 places pour mineurs à partir de 16 ans et jeunes majeurs des deux sexes proposant un accompagnement individualisé en logements diffus.

Cet établissement fonctionne de façon continue et accueille des bénéficiaires orientés par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de l'Aube.

Le Passage est un service éducatif d'accompagnement à visée d'insertion sociale et professionnelle qui entend promouvoir l'autonomie de la personne et lui faciliter l'accès à l'exercice de sa citoyenneté.

Cette action est individualisée, adaptée à chaque personne selon ses besoins et ses potentialités dans les domaines suivants : éducatif, psychologique, scolaire, formation professionnelle, insertion et hébergement. Elle est attentive à respecter l'exercice de leur autorité parentale.

Elle laisse, sans préjudice porté aux décisions judiciaires prises à l'encontre de la personne accueillie, la liberté de choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes.

La vie de l'institution a été bien évidemment, en 2020, impactée par la crise sanitaire mondiale qui a bousculé, au-delà de nos pratiques professionnelles, toutes les certitudes que nous avions la prétention d'avoir.

L'établissement, avec ses moyens, a tenté de relever les défis que nous imposait un virus microscopique.

La gestion de cette crise a mobilisé l'ensemble des salariés et les bénéficiaires pour, face à une situation exceptionnelle, trouver des réponses exceptionnelles.

Mais l'exception dure et perdure, nous amenant à repenser nos modes d'accompagnement, réfléchir à une « hybridation » des moyens de communication entre présentiel et distanciel.

Le besoin de créer ou maintenir du lien, la crainte de sa perte, a animé nos réflexions et actions tant en direction des bénéficiaires, que vis-à-vis de nos partenaires qu'au sein de l'équipe.

Faire équipe en distanciel, gérer le surcroît d'activité après les périodes de confinement lorsque le mal être et le besoin de soutien des bénéficiaires devient encore plus criant. L'année 2020 aura bien été exceptionnelle également par la charge de travail qui s'est imposée à l'ensemble des salariés.

### Les activités éducatives et pédagogiques



#### **CONFINEMENT : organisation et conséquences**

Lundi 16 mars 2020, comme tous les français nous entendions le discours du Président de la République : « Dès demain, midi, et pour 15 jours au moins, nos déplacements seront très fortement réduits », « Toutes les entreprises doivent s'organiser pour faciliter le travail à distance », « Partout sur le territoire français, seuls doivent demeurer les trajets nécessaires », « Cela ne doit pas nous empêcher de garder le lien ».

Confinement : Notion inconnue jusqu'alors, abstraite au moment de son annonce.

#### **ORGANISATION POUR UN FONCTIONNEMENT ADAPTÉ À UNE SITUATION INÉDITE DES OUTILS NUMÉRIQUES DE COMMUNICATION AU SERVICE DU TRAVAIL ÉDUCATIF**

Après la sidération, l'équipe pluridisciplinaire du Passage se réunit avec pour objectif de mettre en place ce que nous appellerons par la suite « le plan de continuité de l'activité », un document qui n'a rien à voir avec les trames modèle mais qui a le mérite d'expliquer concrètement le fonctionnement réfléchi par et pour que l'équipe puisse faire face à cette situation inédite, extraordinaire. Pour nous, à ce moment-là, il s'agit surtout d'imaginer, de prévoir, d'organiser, en une demi-journée, notre accompagnement « autrement » auprès des jeunes de notre service pour les 15 jours à venir.

Nos axes de réflexion sont alors multiples :

- Expliquer ce qu'il se passe aux jeunes du service, les consignes et les directives (limitations des déplacements, attestations obligatoires)
- Les rassurer sur notre présence
- Entretenir le lien à distance pour limiter les effets de l'absence de rencontre
- Organiser le quotidien pour que ces jeunes ne manquent de rien
- Prévoir le versement des budgets : prévoir des virements quand cela est possible, préparer des enveloppes avec des sommes prévues pour des distributions ultérieures, -avec l'aide de la résidence « La Pielle » pour la remise en main propre
- Prévoir la distribution d'attestations pour que les jeunes puissent au,
- moins faire leurs courses



48 places

Logements individuels

16-21 ans



- Trouver des solutions de communication pour les salariés et les jeunes : achats de téléphones, augmentation de forfaits mobile, mise en place de forfaits avec internet, achats d'ordinateurs portables pour le suivi des cours en distanciel
- Communiquer avec les partenaires sur notre disponibilité

Nos craintes les plus vives résident dans la manière dont les jeunes accompagnés par notre service vont vivre ce confinement, c'est à dire cet ISOLEMENT. Pour la plupart, ces jeunes sont des personnes isolées, isolées de leur famille, avec peu ou pas de réseau amical, professionnel ou scolaire.

Certains des jeunes accompagnés sont déjà sujet à des fragilités psychologiques ou psychiatriques, cette période va-t-elle les déstabiliser davantage ?

Nous faisons le choix de prendre contact avec chacun d'eux, chaque jour, en nous répartissant les co-références; nous pensons alors faire ce travail de lien pour 2 à 3 semaines.

Nous mettons en place un groupe WhatsApp pour communiquer entre nous. Maintenir le lien avec les jeunes n'a de sens que si nous, équipe du Passage, pouvons le faire aussi. Nos échanges amènent des ajustements, ainsi, chaque éducateur appelle ses premières références la première semaine, puis ses secondes références la semaine suivante. L'idée est de limiter la monotonie des échanges, mais également de faire tourner la responsabilité des suivis lorsque la situation du jeune est tendue. Ce qui devait être une aventure passagère, une expérimentation, dure deux mois. Nous maintenons le roulement des co-références, mais certains jeunes en plus grande difficulté sont appelés chaque jour, même les week-ends, par leurs deux éducateurs référents.

Les quatre premières semaines sont d'une rare intensité. Les 48 jeunes du service répondent quotidiennement, un bilan est écrit par chaque éducateur en fin de journée sur le groupe WhatsApp « Team Passage » pour que tous les collègues soient informés des situations. Des conversations parallèles entre co-référents s'instaurent de manière spontanée. La vie d'équipe continue et heureusement, elle permet de garder du sens à notre intervention.

Pour autant, nous prenons de mauvaises habitudes avec de trop larges amplitudes de connexion -qui se décalent de plus en plus tard le soir-, nous ajustant au rythme de nos bénéficiaires. N'ayant plus de rendez-vous, que peu de démarches à effectuer, leur temporalité se décale vers la nuit.

Les jours passants, chaque éducateur/trice s'organise et les pratiques s'adaptent petit à petit.

Les démarches administratives, de recherche d'emploi, l'aide aux devoirs se font par internet, en visio avec WhatsApp, par téléphone avec les jeunes. Ces démarches sont de fait plus longues, plus chronophages : Parcoursup, demande de bourse Crous, travail sur les dossiers de jeunes en alternance, relations avec la CAF, la Préfecture, les opérateurs téléphoniques, les établissements scolaires, etc.

Après 3 ou 4 semaines de travail éducatif connecté, de manière quasi-permanente, nous tentons pour l'équilibre de chacun de rediscuter de l'utilisation de nos outils numériques. Notre hiérarchie nous rappelle régulièrement « qu'il est l'heure de se déconnecter » et ramène ce cadre horaire que nous perdons de vue, dilué dans un rapport au temps sans repère. Nous ressentons ce stress du message manqué, de l'information importante noyée et ratée dans la masse des messages (jusqu'à 200 par jour sur WhatsApp). Notre zèle pourrait être contre-productif.

Les éducateurs sont tous d'accord sur ces constats. Ils s'entendent sur le fait de ne plus répondre « du tac au tac » aux jeunes et aux collègues, de différer lorsque c'est possible, comme nous le ferions ordinairement au Passage, de manière éducative, pour respecter les temps de repos. Ils s'entendent également sur une communication plus ciblée en termes d'informations et de destinataires -parfois vers toute l'équipe, parfois vers un ou deux collègues seulement. Il s'agit de veiller à ce que tout un chacun ne cumule pas de fatigue inutile.

Afin d'évaluer notre intervention par médias interposés, au cours du mois d'avril, nous créons et diffusons auprès des jeunes du Passage une enquête en ligne via l'outil FORMS. Il est important pour nous de savoir si nous sommes suffisamment présents, si nos modes de communication sont performants et suffisants, si notre réactivité est suffisante, si les jeunes ont des besoins que nous ne soupçonnions pas, mais également de quelle façon les jeunes occupent leur temps, gèrent leur quotidien, en particulier leur alimentation.

### LES EFFETS OBSERVÉS DU CONFINEMENT, AU PASSAGE ET AU-DELÀ

Au cours des semaines de confinement, nous intervenons également physiquement à tour de rôle et cela de plus en plus fréquemment les dernières semaines, le besoin de rencontrer les jeunes se fait cruellement sentir, les effets de la solitude nous interpellent chez certains.

Ce travail quotidien auprès des jeunes, et de leur projet, permet à ce moment de garder la tête hors de l'eau pour certains bénéficiaires.

Après ces 8 semaines de confinement, où l'enjeu principal, voire unique, de notre intervention était de rester en lien, nous avons pris une place particulière dans la vie de certains jeunes, au plus près de leur quotidien; une proximité qui a servi la relation éducative et ses objectifs. D'autres jeunes ont pu disparaître plusieurs jours « de nos radars » et nous ont beaucoup inquiétés. Leur projet a fait les frais du confinement et de leur isolement. D'autres encore ont visiblement traversé cette période sans demande de présence particulière et sans trop de dommage.

# Le Passage

TROYES



48 places

Logements individuels

16-21 ans



Après quelques mois de recul, les pouvoirs publics ont effectué une enquête parlementaire en décembre 2020 sur « les Effets de la crise de la covid-19 sur les enfants et la jeunesse ».

Des professionnels de la santé, psychologues, psychiatres, pédopsychiatres font tous le même constat sur la fragilité du public jeune. Marion Leboyer, responsable du pôle de psychiatrie des hôpitaux universitaires Henri Mondor de Créteil, directrice de la [fondation FondaMental](#), déclare que l' « on est dans une troisième vague qui ne fait que commencer, qui est celle de la santé mentale et qui va durer probablement bien plus longtemps que la crise de la Covid elle-même. »

Toutes ces recherches laissent à penser que le confinement et le climat angoissant de la crise sanitaire touchent tous nos jeunes, qui plus est, les jeunes accompagnés et pris en charge par nos services de Protection de l'Enfance. Leur isolement, leur précarité, la fragilité de leur parcours les ciblent davantage.

Certains jeunes du Passage sont aujourd'hui en grande souffrance : dépression, anxiété, troubles alimentaires, difficultés relationnelles, problèmes de sommeil. Le confinement n'est certainement pas le seul responsable de toutes ces fragilités mais en a exacerbé l'expression chez certains. Force est de constater que cette période de face-à-face avec eux-mêmes, et un avenir rendu plus incertain encore, a et aura des conséquences à long terme auxquels les services de Protection de l'Enfance devront prêter attention, d'autant plus que nous ne sommes pas encore revenus à un fonctionnement normal.

L'équipe du Passage a réussi à s'adapter à cet épisode de confinement stricte, en faisant preuve de créativité, de disponibilité, de bienveillance, mais surtout parce qu'elle a fait « équipe » comme elle le fait au quotidien sur site.

Après un deuxième confinement et un couvre-feu, avec la menace d'un troisième épisode de confinement, et à la veille de la rédaction de notre projet d'établissement, nous souhaitons réaffirmer la place que prennent ces éléments informels, métaprofessionnels, que sont nos échanges, la concertation, le souci de l'autre, le besoin de développement collectif de compétences, le partage (souvent autour de pâtisseries), le vivre ensemble qui font la culture de ce service. Certains de ces éléments ne se trouvent pas sur une fiche de poste ou dans les cours en éducation spécialisée. En fait ils font partie de notre façon de travailler, au-delà du professionnel, notre volonté à maintenir un fonctionnement efficace et bienveillant.

Cette période a révélé que c'est sur le lien à l'autre que repose notre travail, notre fonctionnement et notre créativité, même si c'est en présentiel que cette économie d'équipe s'exprime de la meilleure des façons, en nous situant aux côtés des jeunes accompagnés.





### La vie institutionnelle



Avec la crise sanitaire, le premier confinement a fortement ébranlé le fonctionnement et la vie du service d'AEMO. La mise en place des gestes barrières et la distanciation ont modifié les habitudes et les temps institutionnels (réunion par visio, nombre restreint de salariés dans les locaux, etc.). Elle a aussi changé les pratiques professionnelles (tenues de permanences téléphoniques, visites à domicile exceptionnelles, contacts téléphoniques avec les familles plus fréquents que les rencontres habituelles, compte-rendu journalier de l'évolution des situations les plus à risque, difficultés des échanges avec les partenaires, renouvellement des mesures sans audience, communication quasi quotidienne des cadres avec le tribunal pour enfants, etc.).

Cependant cette situation de crise a mis en évidence les capacités d'adaptation des équipes, lesquelles ont permis la continuité de ce qui fonde leurs missions à savoir le maintien du lien et de la relation, l'évaluation du danger pour les mineurs et la nécessité de leur protection.

Le confinement des familles et l'isolement des enfants pendant la période de déscolarisation a été pour certains très compliquée. Nous voyons aujourd'hui, un an après, arriver de nouvelles mesures dont les mises en danger ont été exacerbées par ce contexte et pour lesquelles le retardement du traitement des Informations Préoccupantes puis des signalements au Parquet et des saisines du Juge, nous amènent à intervenir dans l'urgence, parfois même pour une demande de placement avant même d'avoir débuté la mesure d'aide éducative à domicile qui avait été ordonnée.

### Les activités éducatives et pédagogiques



La Fonction tripartite (la sainte trinité ?) de l'intervenant en AEMO :

#### 1. Auprès de l'enfant bénéficiant d'une mesure :

- Rôle de tiers dans la relation avec ses parents
- Rôle de tiers auprès du couple parental et/ou du couple conjugal
- Rôle de tiers auprès de la belle-mère ou du beau-père
- Rôle de tiers dans relation avec la fratrie
- Rôle de tiers dans la relation avec la famille élargie
- Espace de parole proposé à l'enfant : entretien, échanges, activités
- Entretien d'admission avec les parents

- Productions des écrits : comptes rendus des visites à domicile, échanges, appels téléphoniques, calendriers, courriers, demandes de prise en charge de TISF, etc.

#### 2. Auprès des tiers intervenant dans la situation :

- Justice
- Education nationale et centres de formation
- Médical et paramédical
- Autres administrations
- Travailleurs sociaux
- Associations sportives et culturelles

#### 3. Au sein de l'association ou du service :

- Réunions : synthèse, fonctionnement, institutionnelle, analyse des pratiques professionnelles
- Entretiens : points sur les mesures avec les cadres, psychologues internes ou collègues, informels
- Instances de représentation du personnel
- Formations

**Transport/Trajets :** l'intervenant est amené à se déplacer aux quatre coins du département. Les trajets entre le service et le domicile des familles représentent une part importante de notre emploi du temps.



100 suivis  
Milieu ouvert  
0-21 ans



### La vie institutionnelle

L'année 2020, une adaptabilité constante au regard d'un contexte particulier :

Que dire de cette année 2020 ? Pouvons-nous faire l'impasse sur une pandémie qui a suscité de nombreuses appréhensions tant chez les professionnels que chez les enfants confiés en famille d'accueil et nécessité sans cesse des réajustements liés à des recommandations nationales qui n'ont cessé d'évoluer ?

Pour autant, nous ne pouvons pas résumer cette année simplement par la COVID 19, car les professionnels ont continué à se mobiliser à travers bien d'autres projets dans l'intérêt des enfants et d'innover de nouvelles modalités de prise en charge. L'équipe a maintenu son activité durant cette période si particulière, a fait preuve de créativité notamment par le biais de nouveaux outils de médiation comme la VISIO afin de garantir les droits des enfants. Des séjours (camps de deux jours) ont pu avoir lieu sur la période estivale avec un groupe de jeunes filles et des activités collectives ont également été mises en œuvres dans le but de maintenir le lien entre l'enfant et le référent. Elles sont toujours d'une grande richesse et permettent d'obtenir une observation plus pointue sur les compétences et difficultés des enfants confiés.

Un travail en partenariat avec l'ASE et plus particulièrement avec les RSE a permis d'apporter les réponses adaptées aux enfants et un travail de concertation avec le nouveau Service Départemental d'Accueil Familial (SDAF) a favorisé une cohérence dans nos interventions à l'égard des assistants familiaux.

C'est par le biais de cette collaboration basée sur des compétences complémentaires et sur une relation de confiance que le SIERGP a poursuivi l'accompagnement **des enfants au sein des familles d'accueil et respecté les droits de visites et d'hébergements des parents même si ceux-ci ont pu être suspendus lors du premier confinement.**

### Le premier confinement :

Dans un premier temps, cette période a été douloureuse pour les enfants et les parents. Puis progressivement, pour la plupart, elle a été une nouvelle expérience, pas si désagréable que ça bien au contraire, car elle a été le symbole du vivre ensemble sous une autre forme. En effet, elle a permis à certains enfants de couper avec un rythme important lié à des prises en charge multiples et conséquentes en lien avec leur handicap ou leurs difficultés. Ils ont alors vécu cette période comme si le temps s'était arrêté et ont profité d'un rythme de vie différent où les contraintes du quotidien (horaires, rendez-vous, etc.) ne leurs étaient plus imposées. Même si la séparation avec leur famille restait une épreuve, nous avons observé des effets positifs de cette

injonction que nous qualifierons de temps de pause avec des sentiments de bien-être, de l'apaisement chez les enfants. Pour certains, sur cette durée précise, des troubles ou des angoisses ont pu diminuer.

### Du côté des assistants familiaux :

Ils ont pris en charge les enfants de façon quotidienne, et suppléé l'école en mettant en place des temps de soutien scolaire ou en répondant favorablement aux conditions exigées par les enseignants. Les contacts avec les enseignants se sont faits par le biais d'échanges par VISIO et de cours à distance. Pour certains enfants présentant des difficultés dans les apprentissages ou avec un handicap particulier, l'accompagnement a pu être vécu de façon complexe même si un soutien de la part des structures médico-sociales a été organisé.

### Du côté des parents :

La séparation avec leur enfant a été difficile même si tous les référents éducatifs et assistants familiaux ont favorisé différentes méthodes de communication (téléphone, photos, visio, mail, réseaux sociaux, etc.). Des visites à domicile ont été mises en œuvre par les référents pour les soutenir et éviter qu'ils s'isolent davantage.

### Du côté des référents du service :

Cette période n'a pas réduit notre activité, bien au contraire, l'accompagnement des assistants familiaux a été intensif au regard d'une présence constante des enfants. Là encore, nous avons utilisé tous les moyens de communication possibles pour leur apporter de l'aide, pour répondre aux besoins des enfants et les référents se sont rendus aux domiciles des assistants familiaux pour évaluer les conditions de prise en charge des enfants.

La place des référents dans ce triptyque enfant/parent/famille d'accueil a été essentiel et a permis sans cesse de faire du lien dans une période où chacun était isolé et devait respecter, ne l'oublions pas, un périmètre de distance et des heures de sortie.

### Le déconfinement : la période la plus complexe :

La préparation à ce déconfinement a fait l'objet de nombreuses réflexions et séances de travail au sein du service. En effet il était essentiel d'anticiper et de penser les retrouvailles de l'enfant en favorisant un cadre propice aux recommandations nationales. De nombreux outils ont dû être créés dans le souci de préserver la santé des enfants, des parents et aussi des assistants familiaux tout en se référant à nouveau au cadre des rencontres (visites/hébergements) prononcé par le Juge des Enfants.

Les premières reprises des droits se sont déroulées à l'extérieur sur le domaine de l'Essor. Nous avons travaillé sur une charte de bonne conduite à l'égard de chaque parent afin qu'il respecte les gestes barrières et une distanciation sociale avec leur enfant. Nous avons dû revoir certains aspects liés à ces injonctions car ils étaient bien entendu trop complexes et bien trop violents pour



des enfants en bas âge et leur mise en œuvre n'était pas tenable : leur interdire de serrer leur parent après plusieurs semaines de séparation. Cette charte a été expliquée aux parents par les référents et le bon sens et leur adhésion a permis d'organiser sur la période de mai à juillet 2020 de multiples rencontres, certes, avec de la retenue dans les comportements des uns et des autres avec l'ambition de respecter des règles sanitaires, mais si importantes émotionnellement pour les enfants et les parents. Nous avons responsabilisé les parents à travers nos démarches et par la suite la reprise des droits de visites et d'hébergements a pu être respectée en prenant en compte la situation du parent, les besoins de l'enfant et la santé des uns et des autres à savoir si des signes de comorbidité étaient observés chez les assistants familiaux ou au sein de l'environnement des parents nous obligeant ponctuellement à réfléchir à d'autres accueils.

Un contrat d'engagement à l'égard des parents a également été élaboré afin de les responsabiliser sur les temps d'accueil de leurs enfants et dans le respect des gestes barrières, de la distanciation sociale. Au-delà de ces outils, nous avons souhaité favoriser une démarche pédagogique et associer les parents à nos décisions.

Un guide pratique COVID 19 destiné aux familles s'intitulant « Pour bien accueillir et protéger votre enfant » a également été élaboré par l'équipe du SIERGP et avec l'aide de l'infirmière qui a également participé à une formation avec un hygiéniste sur les conduites à tenir. Le guide pratique COVID 19, comme la charte de bonne conduite, a été transmise à chaque parent, utilisé comme support pour envisager dans les meilleures conditions le retour des enfants en famille.

Notons par ailleurs, que des différends ont été constatés entre la famille d'accueil et le parent, si bien que les référents éducatifs ont dû intervenir en s'appuyant sur les recommandations du Conseil Départemental, des Juges des Enfants et faire tiers. Sur l'ensemble des cent enfants accueillis, nous avons dû saisir le Juge des Enfants seulement à deux reprises. Malgré cela, nous avons été confrontés aux appréhensions des assistants familiaux liés à leur état de santé et à leurs réticences face au retour des enfants au domicile parental. Ils craignaient pour certains que l'enfant puisse être contaminé lors des sorties en week-end si bien que le service a dû rassurer ces professionnels et trouver des alternatives pour être dans le respect du cadre juridique des rencontres parents/enfants, tout en prenant compte les conditions d'accueil et les capacités des parents à s'inscrire dans une logique de respect des règles sanitaires.

De plus, des groupes de parole en faveur des assistants familiaux ont été initiés au sein du service pour évoquer et penser de façon collégiale la reprise des droits de visites et d'hébergements des parents. Ces groupes ont été animés par l'infirmière, la psychologue et le chef de Service du SIERGP et ont permis de mettre des mots sur les angoisses des professionnels.

Ainsi, l'ensemble de ces éléments nous a amené à être constamment en lien avec les enfants, les parents et les assistants familiaux et à dépenser une énergie considérable sans pour autant être à la maîtrise des événements.

Nous avons dû être réactifs, concevoir des modalités de rencontres différentes en gardant toujours à l'esprit l'intérêt supérieur de l'enfant. Les référents éducatifs, la psychologue, l'infirmière ont été de réelles ressources tant pour les enfants, pour les parents que pour les assistants familiaux et leurs interventions ont évité des situations de rupture entre l'enfant et sa famille d'accueil.

### De nouvelles modalités d'accompagnement et des prises en charge pluridisciplinaires au service des bénéficiaires

Notre accompagnement s'appuie sur des modalités d'interventions diverses afin de proposer des prestations en lien avec la singularité de chaque enfant. Ainsi, nous pouvons accompagner des enfants ou jeunes majeurs :

- Accueillis en famille d'accueil sur le département de l'aube ou sur un département limitrophe
- Accueillis en structure d'hébergement MECS (CDE, AJA)
- Accueillis en structure d'hébergement dans le champ du Handicap (Foyer de Vie APEI)
- Accueillis en alternance chez l'assistant familial et la famille naturelle afin de favoriser une progressivité et un retour au domicile parental
- Accueillis au domicile des parents sur plusieurs mois après validation du projet de retour par le Juge des enfants :

Ces accompagnements diversifiés s'inscrivent dans une continuité du parcours de l'enfant et la mise en place d'un travail de soutien à la parentalité ou la poursuite d'une action engagée depuis plusieurs années dans le cadre des visites médiatisées parents/enfants au sein du Lieu Tiers, fréquemment recherchés et reconnus tant par nos partenaires que par le Conseil Départemental qui prennent appui sur nos expertises techniques et alimentent nos évaluations.

### La place du psychologue au sein du service de placement familial

Les interventions du psychologue se déclinent ainsi, Il réalise :

1. des entretiens d'admission auprès des enfants
2. des suivis thérapeutiques auprès des enfants
3. des entretiens de soutien auprès des familles d'accueil et/ou des parents
4. certaines rencontres parents/enfants
5. la supervision auprès des médiatrices du Lieu Tiers. Ce temps permet de remettre en discussion le travail proposé lors de rencontres parents/enfants. Cet



**100 suivis  
Milieu ouvert  
0-21 ans**



espace permet d'interroger les actes et les postures des intervenants dans leur pratique.

La question d'un espace de parole pour les chauffeurs accompagnateurs est en réflexion.

De façon plus informelle, il propose à la demande du référent un espace de réflexion afin de l'accompagner dans ses questionnements.

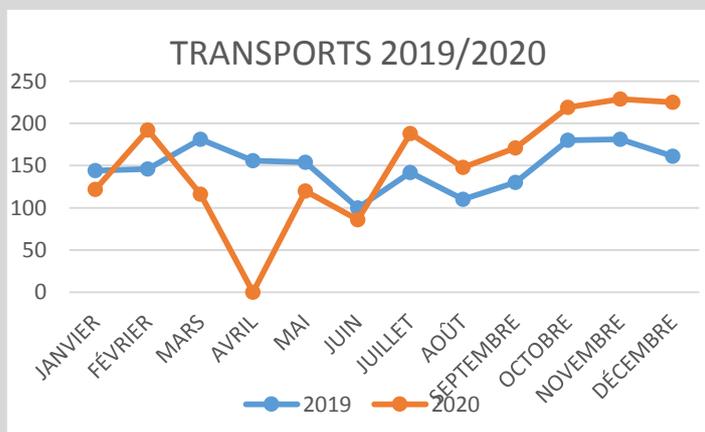
Le psychologue participe aux réunions de fonctionnement ainsi qu'aux synthèses. Il est en lien avec les autres institutions du département si nécessaire.

**Les activités éducatives et pédagogiques**

Malgré la pandémie, des temps collectifs sous forme de sorties (randonnée, découverte du patrimoine, loisirs) ou d'actions centrées sur des événements et fêtes calendaires (Halloween, pâques et la chasse aux œufs, etc.), ou des séjours de camp ont été priorités avec les enfants. Ils restent des moments privilégiés entre l'enfant et son référent. Ils sont aussi des supports pour observer le comportement de l'enfant à l'extérieur de l'accueil familial et permettent d'entretenir une relation de confiance qui permettra par la suite d'accueillir au mieux la parole des enfants.

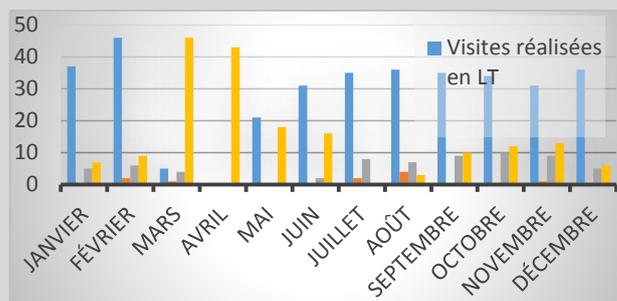
Le 21 octobre 2020, le service a organisé une chasse aux bonbons pour Halloween dans le parc de l'Essor. Neuf enfants âgés de 3 à 7 ans ont été invités à chercher les friandises. Tous ont répondu présents. Ils étaient déguisés pour l'occasion et pour certains, ils ont pu retrouver des membres de la fratrie. Ces échanges de joie et de de partage se sont terminés par une dégustation et par des photos permettant d'inscrire ces moments chaleureux et ces rituels dans le parcours des enfants.

**L'organisation des transports réalisée par les chauffeurs accompagnateurs :**



Le tableau comparatif met en évidence une baisse d'activité sur la période du confinement et une nette progression à partir du mois de juin 2020 par rapport à l'année 2019. En effet, elle s'explique par la recrudescence des visites sur le Lieu Tiers situé à Rosières.

**Activité du lieu tiers :**



L'activité du Lieu-tiers 2020 fut marquée par l'annulation de toutes les visites médiatisées suite aux décisions gouvernementales de confiner notre pays.

Durant huit semaines de confinement, aucune rencontre n'a pu avoir lieu, c'est au cours de cette période que la médiatrice du Lieu-Tiers a proposé des VISIOS médiatisées à certains parents et enfants quand les conditions d'échanges et de rencontres étaient réunies.

En effet, douze familles (dont quinze enfants) ont été concernées par ce nouveau type de rencontres.

La fréquence des visios a été maintenue comme si les visites se déroulaient en Lieu-Tiers.

Cinquante-huit visios ont été mises en place afin de maintenir le lien parent/enfant durant cette période de « rupture physique ».

L'activité du Lieu-Tiers a repris son cours progressivement courant mai pour reprendre une fréquence quasi normale début juin dans les conditions sanitaires requises et respectées. Nous pouvons également constater un accroissement des visites médiatisées à domicile qui permettent de travailler plus précisément la guidance parentale au sein du foyer, c'est la même professionnelle qui assure la continuité du lien et cela permet de viser des droits d'hébergement sans médiatisation.



**63 mineurs  
Au domicile  
0-18 ans**



### La vie institutionnelle

Avec la crise sanitaire, le premier confinement a fortement ébranlé le fonctionnement et la vie du service d'investigation. La mise en place des gestes barrières et la distanciation ont modifié les habitudes et les temps institutionnels (réunion par visio, nombre restreint de salariés dans les locaux, etc.). Elle a aussi changé les pratiques professionnelles : réduction des visites à domicile pourtant indispensables, contacts téléphoniques avec les familles plus fréquents que les rencontres habituelles, manque de contact visuel pour retranscrire les émotions générées par le récit de l'histoire relatée, difficultés pour observer les enfants, leur développement et leur évolution, compte-rendu journalier de l'évolution des situations les plus à risque, difficultés des échanges avec les partenaires, communication quasi quotidienne des cadres avec le tribunal pour enfants, etc.

Cependant cette situation de crise a mis en évidence les capacités d'adaptation des équipes, lesquelles ont permis la continuité de ce qui fonde leurs missions à savoir l'évaluation du danger pour les mineurs, la nécessité de leur protection et la préparation à un travail de fond avec la famille pour les aider à mieux répondre à leurs besoins.

Cette inévitable adaptabilité du service est également inhérente à la composition même de son équipe où le volume horaire des temps partiels évolue selon les projets personnels de chacun mais également la charge de travail, la composition des familles investiguées, leur lieu de résidence (tout le département) et les besoins variables de la juridiction.

### Les activités éducatives et pédagogiques

Il est difficile d'évoquer les « activités éducatives et pédagogiques » d'un tel service car chaque mesure judiciaire d'investigation requiert des observations et une analyse propre à l'histoire, au contexte de vie et au parcours de chaque membre de la famille et des problématiques qu'il rencontre. Pour rappel, une MJIE s'exerce sur une durée de 6 mois à l'issue desquels nous devons faire une proposition au Juge des Enfants, de la mesure la plus pertinente à mettre en œuvre dans l'intérêt supérieur de l'enfant. En fonction de la décision qui sera prise, nous continuerons éventuellement à accompagner la famille dans le cadre d'une AEMO ou d'un placement familial, ou notre mission s'arrêtera si un non-lieu à assistance éducative est prononcé ou si la famille fait l'objet d'une mesure en assistance éducative à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Un exemple qui marque le service :

En avril 2016, le SIESEA est désigné pour effectuer une MJIE en faveur d'une fratrie recomposée de 7 enfants. Il est écrit sur l'ordonnance que « *la situation familiale est peu claire et inquiétante en raison de la présence de comportements violents et de difficultés éducatives. Le danger semble bien présent. Il convient donc, afin d'évaluer la place et les capacités éducatives de chacun des adultes compte tenu des nombreuses filiations et cohabitations, et de définir les mesures les plus adaptées, d'ordonner une MJIE au profit de l'ensemble de la fratrie.* »

Compte tenu de la composition familiale, nous désignons l'assistante sociale pour une partie de la fratrie, et l'éducatrice de jeunes enfants pour l'autre. La psychologue est amenée à procéder à une évaluation de chacun d'entre eux. Après s'être entretenues avec les 10 membres de la famille et les 7 partenaires concernés, après avoir visité les trois logements où résident les enfants, après avoir recueilli les éléments de personnalité et l'histoire familiale de chacun, les membres de l'équipe demandent à procéder à une évaluation anticipée de la situation, compte tenu des éléments d'inquiétude et de danger observés.

Après évaluation pluridisciplinaire, un rapport anticipé est adressé au Juge des enfants le 12 septembre 2016. Un signalement est également adressé au Procureur de la République pour dénoncer des agressions sexuelles commises sur mineurs. Le rapport de 67 pages décrit le contexte de violences, de carences éducatives et de soins, le climat incestuel et la confusion dans lesquels évoluent les 7 enfants plus un autre dont nous avons découvert la présence. Le rapport conclut que des éléments de danger sont clairement établis à savoir :

- Climat incestueux
- Confusion dans les générations, les filiations, les places et les rôles de chacun
- Erotisation des relations
- Attouchements sexuels entre enfants
- Violences du père à l'égard des plus grands enfants (au moins)
- Contexte global violent (fessées de la part des adultes, violences entre enfants)
- Organisation du couchage (adultes et enfants) non adaptée
- Conditions de logement précaires et hygiène très limitée
- Les besoins fondamentaux de la fratrie en termes de sommeil, d'hygiène et d'alimentation ne sont pas respectés

Au regard de ces éléments, nous proposons au magistrat un placement en urgence de tous les enfants concernés.

Ce n'est pas un hasard si cette MJIE de 2016 apparaît dans notre rapport d'activité de 2020. Car à la suite du placement la parole des enfants s'est un peu libérée, et surtout des symptômes ont été repérés, comme la masturbation compulsives des plus petits, les retards de développement chez tous les enfants, les comportements sexuels inadaptés entre eux ou vis-à-vis des adultes qui les entourent, etc. si bien qu'au fur et à mesure de leur prise en charge au sein du SIERGP, nous rédigeons de nouveaux



signalements au Procureur de la République conformément à l'article 40 du code de Procédure Pénale qui nous oblige à dénoncer sans délais les délits et les crimes dont nous avons connaissance. Le Procureur a ouvert une information judiciaire, 5 co-accusés ont été mis en examen et placés sous contrôle judiciaire, l'un d'entre eux est placé en détention provisoire en mars 2017. A l'issue de l'instruction, mi-2018, l'affaire est renvoyée devant la Cour d'Assises. Le procès est programmé pour la session de mars 2020. La directrice et la psychologue du service d'investigation sont appelées à témoigner au procès. Bien que tous les intervenants se soient préparés pour témoigner voire assister à ce procès, la crise sanitaire et le confinement imposent un renvoi, laissant les victimes, les co-accusés et les différents témoins, suspendus à une grande incertitude quant aux délais de programmation d'un nouveau procès, et une grande crainte quant à la libération du principal accusé.

C'est finalement à la session de Cour d'Assises du 22 mars 2021 que ce procès aura lieu. Au moment où nous devons finaliser le rapport d'activité 2020, le hasard fait que l'échéance fixée pour la finalisation de ce rapport d'activité est la même que celle du verdict : le 26 mars 2021.

Après les longs témoignages de la directrice et de la psychologue au premier jour du procès et les questions de la Présidente de la Cour, de l'Avocat Général, des représentants des parties civiles et des avocats de la défense, ce sont deux éducatrices du SIERGP et l'ancienne chef de service qui apportent leur éclairage aux membres du jury. Puis suivent les auditions des experts, d'autres témoins, de certains enfants qui ont le courage inouï avec dignité de venir parler de l'horreur qu'ils ont vécue, d'une autre victime mineure que nous ne connaissions pas, les enquêtes de personnalité, les auditions des co-accusés, les plaidoiries des parties civiles, le réquisitoire de l'Avocat Général et enfin, les plaidoiries de la défense. Une semaine de tensions, 5 longues journées au cours desquelles le principal accusé niera avec effroi l'évidence de ce qu'il a fait subir à ses enfants: un colosse d'1,98m qui a su imposer sa toute-puissance dès l'âge de 15 ans lorsqu'il brûle la maison du Juge des Enfants qui ordonne son placement pour des actes de délinquance, jusque dans la salle d'audience de cette Cour d'Assises, au travers d'un regard perçant sur ses victimes, sans jamais montrer un seul signe d'empathie ni de faiblesse, sauf au moment du témoignage de sa propre mère condamnée un an auparavant pour subordination de témoins, pressions et violences sur les rares personnes qui avaient osé dénoncer son fils chéri ! La cruauté des propos issus des écoutes téléphoniques et la spontanéité tout aussi cruelle des réponses des membres du clan familial fait froid dans le dos, glace le sang des victimes présentes mais aussi de tous les témoins de ce huis clos insoutenable, et ne laissent aucun doute sur l'horreur qui a régné jusqu'en septembre 2016. Le clan se dit victime d'un complot entre les travailleurs sociaux et le Procureur de la République présent en 2016. Pourtant, une question de la

Présidente de la cour d'Assises vient apporter une forme de réconfort. A l'une des mères des enfants que nous accompagnons accusée de corruption de mineurs et de non dénonciation de faits de viols et d'agressions sexuelles sur les mineurs : **« Madame, pouvez-vous dire que la situation aurait perduré si les travailleurs sociaux de la mesure d'investigation n'étaient pas intervenus, et si les enfants n'avaient pas été placés ? »** Réponse de l'accusée : **« Oui, je peux même dire que ça aurait été bien pire ! »**.

C'est au total 130 questions auxquelles les jurés devront répondre sur la culpabilité de chacun des 5 accusés de faits de viols incestueux, viols sur mineurs, agressions sexuelles, violences, corruption de mineurs, et non dénonciation, chacun à un degré différent, sur **10 victimes**. A minuit, le 26 mars 2021, soit 5 ans après le début de notre MJIE, et après 7 heures de délibération du jury, le verdict est tombé. Il a été établi la culpabilité du chef de clan de l'ensemble des chefs d'accusation et prononcé une condamnation à 16 ans de réclusion criminelle auxquels s'ajouteront 3 ans en cas de non-respect du suivi socio judiciaire pendant les 5 années qui suivront l'incarcération. Il est fiché au registre des agresseurs sexuels. **Les 10 enfants (dont deux sont désormais majeurs) sont reconnus en tant que victimes. Le père est totalement déchu de l'autorité parentale sur ses enfants mineurs.**

A l'annonce de cette déchéance, les deux adolescents présents nous sautent dans les bras et disent MERCI ! L'un d'eux demandera même si il peut dorénavant changer de nom pour sortir définitivement de toute appartenance à ce clan familial.

A ce moment précis, avec les collègues présentes, on donne du sens à notre métier de travailleur social et à notre mission de protection des enfants : tous ces enfants que nous allons encore accompagner, dans la reconstruction à présent (1 au CEIP, 1 au FDJ et 6 en placement familial suivi par le SIERGP), sont désormais protégés, et c'est bien là, **la priorité de notre mission.**

# PREVENTION SPECIALISEE RUE



Si l'on définit la Prévention Spécialisée par une action d'éducation spécialisée visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social, nous constatons qu'elle relève avant tout de la Protection de l'Enfance : à ce titre, elle vise également à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation.

C'est donc dans cette double dimension : Protection de l'Enfance/prévention de la marginalisation et de la délinquance, que l'équipe de Prévention Spécialisée de la SE10 construit ses actions, propose ses interventions, développe ses compétences et adapte son organisation aux besoins des publics repérés sur les trois communes d'intervention que sont Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas et Bréviandes.

Nous avons souligné dans les bilans 2019, les différents mouvements de personnels et en particulier de l'encadrement de ce qu'était jusqu'alors la Prévention Spécialisée de la Sauvegarde, dont les différents axes, Rue, Hébergement, Insertion, ALSH ont été alors éclatés sur d'autres directions, d'autres établissements et services. 2020 a encore vu le service Prévention Spécialisée SE10 s'adapter à de nouveaux changements, après la forte réduction du Service d'Insertion par l'Activité Economique et la fermeture définitive, en juin, de l'ALSH Québec.

Désormais, dans ces bilans, nous ne parlerons plus que des actions de la Prévention Rue de la SE10, constituée de :

- 2 éducateurs spécialisés sur Saint-André-les-Vergers :
- 1 éducatrice spécialisée Saint- Julien-les-Villas et Bréviandes,
- 0.20 ETP de cadre intermédiaire

Grâce aux financements des appels à projet annuels de plusieurs actions, par TCM et la CAF, sur le quartier de la Lisière une éducatrice a pu rejoindre notre petite équipe sur le CLAS, soutenue également de bénévoles, jeunes en service civique et stagiaires que nous remercions également.

Au début de l'année 2020, le Conseil Départemental de l'Aube partageait les conclusions de l'audit réalisé l'année précédente sur la Prévention Spécialisée. Mais les échéances électorales et la pandémie COVID-19 ont évincé la réflexion en cours et laissé « carte blanche » aux actions de terrain, telles que nous avons jugé bon de les mener, dans l'intérêt du public d'abord, et dans le respect des valeurs que nous portons, avec celles et ceux qui nous soutiennent dans la définition de ce qu'est la Prévention Spécialisée.

Aussi, constaterons-nous que sur nos secteurs, l'accent a été mis sur la prévention précoce (auprès d'un public âgé de – de 11 ans), le soutien à la parentalité et l'accompagnement à la scolarité afin de prévenir les situations de rupture familiale, de décrochage scolaire et de marginalisation, et surtout de développer, autant que faire se peut, les capacités d'adaptation, d'intégration et d'insertion des futurs adolescents et jeunes adultes qui constituent notre société de demain.

Au cours de cette année bien particulière qu'a été 2020, l'équipe de prévention de la SE10 n'a jamais cessé d'exercer ses missions individuellement et collectivement. Elle s'est faite le relais de la continuité pédagogique dès le premier confinement en lien avec les établissements scolaires. Les tensions familiales provoquées par l'isolement et exacerbées par le confinement ont pu être, au moins pour certaines, désamorcées par une communication accrue. Les éducateurs ont su entendre, écouter et orienter le cas échéant, les adolescents et jeunes adultes particulièrement impactés psychologiquement par le climat délétère et anxiogène de la crise sanitaire. Les pratiques professionnelles et les modes de communication ont été adaptés à une situation de crise inédite. Il s'agit bien là du cœur du métier de l'éducateur en prévention, intervenir au plus tôt pour prévenir, informer des risques et protéger des dangers, agir et accompagner avant d'avoir à guérir dans un domaine où aucun vaccin ne pourra jamais éviter la propagation des symptômes.

# PREVENTION SPECIALISEE HEBERGEMENT



Le service Hébergement, Logement, Accompagnements sociaux de la Prévention Spécialisée SE10 propose à des personnes en difficultés d'insertion socio-professionnelle, une solution d'hébergement sur Troyes et l'agglomération via une double entrée ; par le biais de l'ALT/AVDL (Aide au Logement Temporaire) ou par le biais de l'APL (bail glissant).

Le dispositif ALT/AVDL représente une capacité de 22 logements répartis en appartements ou chambres en foyer de jeunes travailleurs. Ceux-ci sont principalement situés sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

L'année 2020, a été marquée par la crise sanitaire qui a bouleversé le fonctionnement tant avec le public qu'avec nos partenaires.

Notre capacité de baux glissants s'élève toujours à 40 logements à la demande du Conseil Départemental depuis 2017.

Grâce à ces deux dispositifs l'ALT et les Baux Glissants, le service Hébergement a pu accueillir, héberger et accompagner : 64 jeunes dont 6 enfants (ALT) et 95 personnes dont 40 enfants sur le bail glissant soit un total de 159 personnes hébergées.

Nous comptons 153 personnes en 2019.

## Les mouvements de personnels

L'évolution du service de prévention spécialisée subie ces dernières années, nous a amené à effectuer en interne des mutations de salariés pour garantir une continuité de service en nous adaptant aux contraintes budgétaires.

Ainsi le cadre intermédiaire en poste a été affecté à un autre établissement de l'AASEA-SE10, le Foyer Des Jeunes, et pour assurer les tâches administratives inhérentes au bon fonctionnement du service, un agent administratif à temps partiel a été recruté. L'équipe de direction de la MECS du Foyer Des Jeunes reste en soutien technique et administratif du service palliant ainsi à l'absence de cadre. S'il n'impliquait aucun surcoût financier, car il était compensé par la mutation de la cheffe de service, il correspondait à un véritable besoin au regard de l'évolution des activités gérées par le service.

Ainsi en plus des tâches liées au fonctionnement direct de l'établissement, l'agent administratif a également en charge la gestion de la Banque Alimentaire et le dispositif de Fond d'Aide aux Jeunes collectif que nous développons depuis cette année 2020.

De septembre à décembre, nous avons, en effet, reçu 16 jeunes pour des actions de 30 heures en vue d'un positionnement sur ce dispositif. Celui-ci vient compléter les prestations proposées aux

bénéficiaires en leur permettant d'obtenir une aide financière en contrepartie d'un travail rémunéré. Le développement de cette activité permettant d'étoffer notre offre de service sera décrit plus en avant dans ce rapport.

## Un site Qualifiant

Cette année encore notre petite équipe a accueilli régulièrement des étudiants en formation.

Nous avons en 2020 reçu et accompagné 2 stagiaires ; une, préparant le diplôme de Moniteur Éducateur, et une autre celui de Conseillère en Économie Sociale et Familiale. L'association est depuis plusieurs années « site qualifiant » et nous sommes nombreux à être formés pour accompagner au mieux de futurs professionnels.

## Une politique de formation continue

Parallèlement, l'équipe s'efforce d'entretenir, de développer ses compétences et ses connaissances en participant à divers temps de formation car le contexte et la législation évoluent constamment :

- L'équipe a participé à une formation relative au signalement en cas de situations graves (2 jours)
- Au colloque organisé par le CDAD « vous avez dit victime ? »
- « Se défendre et se reconstruire dans le cadre d'une procédure »
- Ainsi qu'à une formation « équipier de première intervention » avec le GRETA.
- Deux éducatrices ont participé à la formation « faire face à l'agressivité et à la violence des usagers »
- Un agent administratif, a participé à une formation « Créer et constituer le dossier de l'utilisateur » avec le CREAL.

## La participation à des temps d'échanges partenariaux ou en interne

Les commissions Hébergement se font plus rares et les binômes organisés par le SIAO pour rencontrer le public en demande d'hébergement se sont interrompus. Les commissions d'attributions Fonds d'Aides aux Jeunes se sont arrêtées en 2019. Les deux éducatrices participent toujours aux réunions du COS organisées par la DDT en audio conférence depuis septembre 2020. C'est ainsi que diverses personnes nous sont ensuite orientées pour un accompagnement en bail glissant avec l'accord du Conseil Départemental. Nous avons également une réunion fonctionnelle avec la chef de service une fois par semaine. Ce temps nous permet de faire le point sur les parcours des personnes logées ou hébergées et sur l'organisation du service. Chaque nouvelle demande d'hébergement est étudiée en



concertation d'équipe. Cette réunion permet aussi d'inviter des partenaires, afin de leur présenter nos dispositifs, et étudier avec eux les orientations des bénéficiaires. Une fois par mois durant ces réunions, un temps institutionnel en présence des 2 cadres de direction permet la transmission d'informations générales du service et de l'association.

## LE DISPOSITIF ALT/AVDL

Notre dispositif ALT/ AVDL permet d'offrir aux jeunes en errance un lieu à investir afin qu'ils puissent prendre le temps d'élaborer leur projet de vie. Nous faisons signer à chacun un « contrat de séjour » de 6 mois renouvelable, où figure un règlement propre au service Hébergement ainsi qu'un engagement à s'investir dans un accompagnement social et éducatif régulier.

Certains de ces contrats ont dû être prolongés au regard du contexte sanitaire et de la difficulté d'insertion professionnelle.

L'accompagnement proposé cette année s'est vu bouleversé :

- Les visites à domicile, pour guider le jeune dans l'investissement, le respect de son logement et du voisinage. A la fin du premier confinement les visites étant jusque-là restreintes, nous avons pu constater un certain laisser-aller et des dégradations dans les appartements.
- Des entretiens avec le public dans nos locaux, pour l'utilisation des outils (internet, photocopies, courriers, etc.), ont cruellement manqué.
- Dans un premier temps, tous les rendez-vous avec les partenaires ont été annulés, pour cause de confinement

A la réouverture des structures, l'accueil du public étant très limité, l'équipe n'a pas toujours pu accompagner physiquement le public pour reprendre certains points avec les professionnels.

Comme chaque année, nous nous engageons à travailler avec les jeunes sur les points suivants :

- L'accès aux droits fondamentaux
- L'insertion professionnelle
- L'insertion sociale
- L'accompagnement budgétaire
- L'accompagnement à la parentalité
- L'accompagnement administratif au séjour
- L'accompagnement dans les démarches judiciaires

Le service Hébergement loue 6 chambres en Foyers de Jeunes Travailleurs réparties sur le site des Nozats et sur la Résidence du Pont de la Pielle. Il s'agit toujours de pouvoir évaluer la capacité de notre jeune public à gérer la solitude et la tenue d'un futur appartement.

Le premier confinement a particulièrement été compliqué sur ce type de résidence. En effet, les règles de vie en collectivité dans ce contexte n'ont pas toujours été respectées, et les

préconisations gouvernementales pas toujours prises au sérieux. Par ailleurs, les visites extérieures ont été suspendues ce qui a amplifié le sentiment de solitude.

Cette année encore, le **CMAS de la ville de Troyes** a été un partenaire majeur en nous orientant des jeunes sans domicile fixe ou en situation d'hébergement très précaire. Le CMAS les suivait notamment dans le cadre de la domiciliation. Le CMAS nous a également soutenus dans la prise en charge d'une facture suite à l'intervention d'une entreprise de désinsectisation et désinfection dans un logement infecté par des punaises.

Nous apprécions le travail réalisé en amont par les travailleurs sociaux, qui amorcent fortement les démarches de droit commun.

La **Mission Locale** et les conseillers Garantie Jeune nous orientent du public en attente ou ayant intégré le dispositif « Garantie Jeunes ». Ceci concerne une majorité croissante du public hébergé.

L'équipe travaille en collaboration avec les conseillers afin de veiller à ce que le jeune soit acteur de son insertion professionnelle et de son engagement « garantie jeune ».

L'équipe reçoit de plus en plus de jeunes ne maîtrisant pas correctement la langue française mais démontrant une réelle envie d'insertion professionnelle et sociale.

Ces derniers sont orientés sur le dispositif « garantie jeune allophone » ou deviennent apprentis par le biais du CFA.

Chaque année, nous n'avons pas pu répondre favorablement à toutes les demandes, faute de place. Certains jeunes n'ont pas donné suite. D'autres ne correspondent pas à ce que propose le service. Ils sont ainsi réorientés sur d'autres structures d'hébergements type CHRS.

## DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Le Bail Glissant a pu accueillir 55 adultes et 40 enfants sur l'année 2020. Le partenariat avec le Conseil Départemental commencé en 2017 s'étend au fil des années, portant ainsi le nombre d'orientations à 13 ménages pour l'année 2020. S'ajoutent aussi 4 ménages envoyés par les assistantes sociales de secteur avec l'aval du Conseil Départemental quand il s'agit de personnes de plus de 25 ans.

Les jeunes sortant du dispositif ALT représentent aussi une part importante et cela reflète une évolution positive du parcours des jeunes gagnant un peu plus en autonomie.

Le travail autour de la parentalité reste un axe prioritaire dans nos missions. Le nombre d'enfants accueillis en 2020 a presque doublé en comparaison à l'année 2019. Les jeunes 18-25 logés sont souvent parents de un à trois enfants. Nous avons continué à accompagner les parents de jeunes enfants dans les recherches



de mode de garde, de rendez-vous médicaux, d'orientation sur les PMI.

Même si nous ne pouvons pas rendre obligatoire l'intervention de la PMI, nous l'encourageons vivement afin de multiplier les regards attentifs et bienveillants sur ce nouveau statut de parents. Un nombre certain de jeunes mamans est suivi par le service dans le cadre d'un bail glissant. Certaines sont orientées par les Hestiades suite au placement de leur enfant. Ces jeunes mamans ont des droits d'hébergement qu'elles ne peuvent exercer si elles n'ont pas de « point de chute ».

La situation locative est très fragile, les ressources n'étant composées que de prestations familiales, elles ont des difficultés à se voir confier des logements autonomes. D'autres jeunes sont orientés vers notre service par les assistantes sociales de secteur. Elles sont souvent très jeunes, en couple ou isolées, en rupture familiale. Elles ont déclaré une grossesse mais n'ont d'une part, pas préparé l'arrivée de bébé et/ou n'ont pas effectué les démarches afin d'ouvrir leur droit RSA.

Les demandes de logement ne sont pas déposées. Ces jeunes n'ont pas d'effet personnel, ni de quoi meubler l'appartement. Une orientation vers un foyer maternel n'est pas envisageable pour ces jeunes mamans qui parfois ont elles-mêmes connu un parcours de placement. Notre réseau et partenariat doit alors se mettre en place. Pour certaines situations, nous sollicitons la COAP sur l'hôpital afin de veiller à la prise en charge de la jeune maman dès son accouchement. Dans certaines situations il est parfois nécessaire, en accord avec la PMI, de solliciter l'intervention de TESF pour étayer l'entretien du logement et la prise en charge des soins du jeune enfant. Dans de rares cas les jeunes parents sont débordés par la gestion des tâches quotidiennes.

Jusqu'alors les enfants de 0 à 3 ans représentaient la majorité des enfants accueillis, cette année la part des enfants âgés de plus de 4 ans est majoritaire. Les personnes orientées par le Conseil Départemental ont entre 30 et 50 ans, ont parfois plusieurs enfants par conséquent plus âgés. Le travail de l'équipe a donc été différent.

Pour les enfants plus grands nous accompagnons les parents dans les démarches relatives à la scolarité et aux diverses inscriptions ; classes, cantine, garderie, ALSH, association sportive, etc. Cette année le confinement de mars et avril a engendré un décrochage de nombreux enfants de primaire et de collège. Nous avons tenté de mobiliser les parents dans la continuité des apprentissages de leurs enfants. Certains parents dépourvus de matériel informatique nous ont sollicités pour l'impression et le rendu de certains exercices donnés par les professeurs. A la reprise des cours nous avons aussi été à l'écoute de certains parents plutôt inquiets de voir leurs enfants reprendre le collectif au risque des contaminations possibles.

## LE FOND D'AIDE AU JEUNES

Depuis plusieurs années, pour permettre aux bénéficiaires orientés vers notre service en grande difficulté financière de bénéficier d'une aide ponctuelle d'urgence, nous utilisons un budget accordé dans le cadre du Fond d'Aide aux Jeunes en intra.

Cette subvention accordée par la Direction insertion logement du Conseil Départemental permet de proposer une aide à la subsistance attribuée majoritairement en urgence pour soutenir des jeunes dans leur parcours d'insertion.

Jusqu'en 2019, nous avons également la possibilité, dans le cadre de nos accompagnements, de proposer, au-delà de cette aide subsidiaire, une solution pour que les jeunes sans ressources puissent gagner une rémunération en intégrant un dispositif à viser d'insertion professionnelle.

La réduction de l'activité du Service d'Insertion par l'Activité Economique de notre association a privé nos bénéficiaires (mais pas uniquement ceux-ci) des actions proposées par l'Atelier Chantier d'Insertion « la Fourmi ».

La mise en veille de cette structure a réduit fortement la possibilité nous étant donnée de proposer une rémunération par des contrats courts dans le cadre des actions collectives FAJ. Pour compenser partiellement cette perte et préserver des compétences reconnues dans ce domaine de l'accompagnement vers l'emploi nous avons proposé au Département d'adapter cette offre de service à la nouvelle configuration associative.

Le projet proposé a été validé et mis en œuvre durant le second trimestre 2020, il est complété par le bilan que nous avons pu faire de l'action 2020 ainsi que par les projections 2021 nous ayant amené à déposer une demande d'extention du nombre des contrats FAJ.

De septembre à décembre 2020, nous avons reçu 16 jeunes en vue d'un positionnement sur notre dispositif FAJ Collectif. Nous avons accueilli 15 jeunes adultes de 18 à 25 ans, orientés par la Mission Locale. En effet, ces 15 jeunes se trouvaient en grande précarité accentuée par la pandémie. Pour la plupart, la période de confinement leur a fait perdre leur emploi dans la restauration. Certains venaient de signer des CDI et se sont retrouvés licenciés et sans aucune ressources n'ayant pas assez cotisé pour ouvrir des droits à Pôle Emploi.



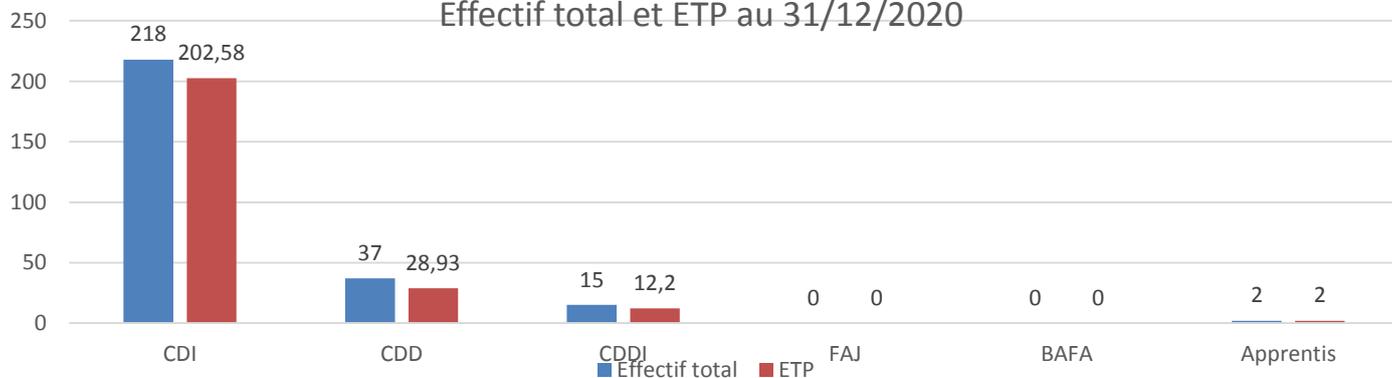
## Données Chiffrées

Effectifs salariés présents au 31/12/2020 :

| Répartition par type de contrat au 31/12/2020 |            |               |
|---|------------|---------------|
| Contrat                                       | Salariés   | ETP           |
| CDI   | 218        | 202.58        |
| CDD   | 37         | 28.93         |
| CDDI  | 15         | 12.20         |
| FAJ   | 0          | 0             |
| BAFA  | 0          | 0             |
| Apprentis                                     | 2          | 2.00          |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>272</b> | <b>245.71</b> |



Effectif total et ETP au 31/12/2020



Au 31/12/2020

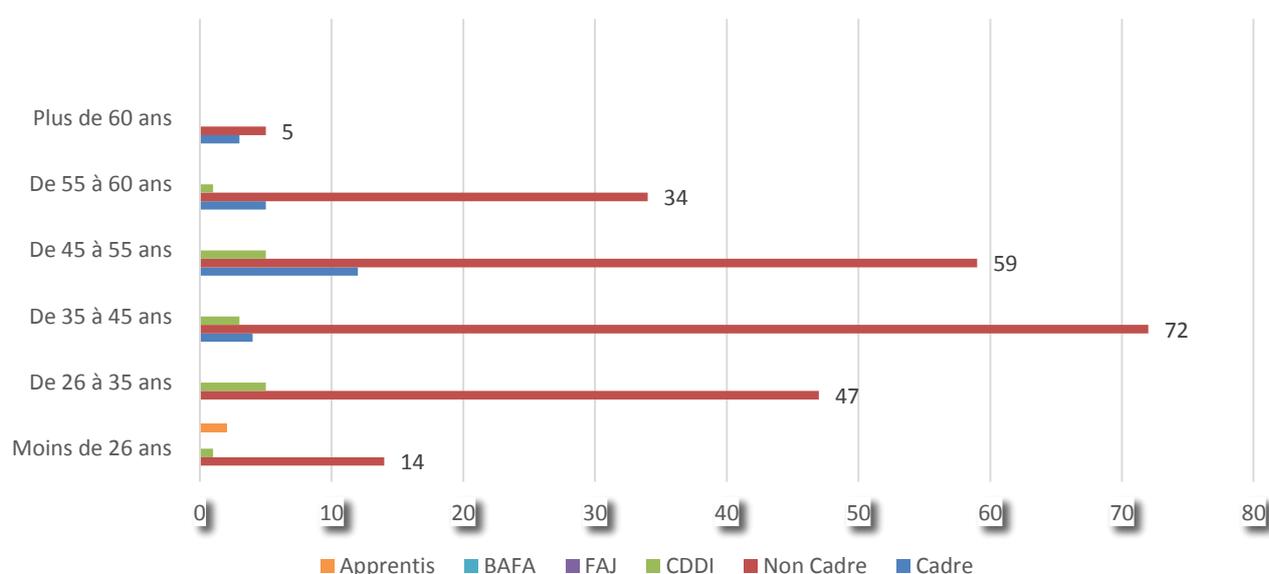
| Contrat      | L'effectif par sexe |            |            | En ETP par sexe |          |               |
|--------------|---------------------|------------|------------|-----------------|----------|---------------|
|              | Homme               | Femme      | Total      | Homme           | Femme    | Total         |
| CDI          | 96                  | 122        | 218        | 93.29           | 109.29   | 202.58        |
| CDD          | 17                  | 20         | 37         | 13.55           | 15.38    | 28.93         |
| CDDI         | 9                   | 6          | 15         | 7.76            | 4.44     | 12.20         |
| FAJ          | 0                   | 0          | 0          | 0               | 0        | 0             |
| BAFA         | 0                   | 0          | 0          | 0               | 0        | 0             |
| Apprentis    | 1                   | 1          | 2          | 1               | 1        | 2             |
| <b>TOTAL</b> | <b>123</b>          | <b>149</b> | <b>272</b> | <b>0</b>        | <b>0</b> | <b>245.71</b> |





| Salariés par tranches d'âge | Cadre     | Non Cadre  | CDDI      | FAJ      | BAFA     | Apprentis | TOTAL      |
|-----------------------------|-----------|------------|-----------|----------|----------|-----------|------------|
| Moins de 26 ans             | 0         | 14         | 1         | 0        | 0        | 2         | 17         |
| 26 à 35 ans                 | 0         | 47         | 5         | 0        | 0        | 0         | 52         |
| 35 à 45 ans                 | 4         | 72         | 3         | 0        | 0        | 0         | 79         |
| 45 à 55 ans                 | 12        | 59         | 5         | 0        | 0        | 0         | 76         |
| 55 à 60 ans                 | 5         | 34         | 1         | 0        | 0        | 0         | 40         |
| 60 et plus                  | 3         | 5          | 0         | 0        | 0        | 0         | 8          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>24</b> | <b>231</b> | <b>15</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>2</b>  | <b>272</b> |

Répartition par âge de l'effectif total au 31/12/2020



| ANCIENNETE         | Cadre     | Non Cadre  | CDDI      | FAJ      | BAFA     | Apprentis | TOTAL      |
|--------------------|-----------|------------|-----------|----------|----------|-----------|------------|
| Moins de 3 ans     | 7         | 66         | 15        | 0        | 0        | 2         | 90         |
| Entre 3 et 5 ans   | 1         | 20         | 0         | 0        | 0        | 0         | 21         |
| Entre 5 et 10 ans  | 1         | 57         | 0         | 0        | 0        | 0         | 58         |
| Entre 10 et 15 ans | 1         | 29         | 0         | 0        | 0        | 0         | 30         |
| Entre 15 et 20 ans | 3         | 22         | 0         | 0        | 0        | 0         | 25         |
| Entre 20 et 25 ans | 4         | 23         | 0         | 0        | 0        | 0         | 27         |
| Entre 25 et 30 ans | 5         | 10         | 0         | 0        | 0        | 0         | 15         |
| Plus de 30 ans     | 2         | 4          | 0         | 0        | 0        | 0         | 6          |
| <b>TOTAL</b>       | <b>24</b> | <b>231</b> | <b>15</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>2</b>  | <b>272</b> |





AASEAA-SE10  
Siège Social  
Domaine de l'Essor  
34 rue Jules Ferry  
CS 60400  
10433 ROSIERES Cedex  
Tél : 03.25.45.16.48 – Fax : 03.25.45.16.51 – Courriel : [contact@se10.fr](mailto:contact@se10.fr)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siret 780 350 096 00027 – code APE 8790 A

